

Le CNL,

**1^{er} SOUTIEN
DES ACTEURS DU LIVRE
ET DE LA LECTURE**

**RAPPORT
d'activité
2020**

SOMMAIRE

L'édito de la présidente du CNL	03
Plans d'urgence et de relance	05
Chiffres clés 2020	07
Les missions du CNL	09
L'activité du CNL en 2020	11
Panorama général des aides	11
Panorama des aides par domaine éditorial	15
Panorama des aides par nature de bénéficiaire	19
La politique territoriale	49
Les études	50
Les grands événements littéraires	52
Les moyens et l'organisation du CNL	55
Les moyens	55
L'organisation	58
Annexes	61
Répartition détaillée du plan d'urgence	63
Répartition détaillée du plan de relance	64
Répartition des aides attribuées, de 2018-2020	65
Répartition géographique des aides 2020	66
Répartition thématique des aides 2020	68



EDITO DE LA PRESIDENTE DU CNL

RÉGINE HATCHONDO

Dans le contexte de la crise sanitaire, le livre a résisté. Par rapport à l'année 2019, le chiffre d'affaires du secteur accuse une perte maîtrisée de 3 %. Un tiers de nos concitoyens affirment avoir lu davantage pendant les périodes de confinement, tout en exprimant avec force leur attachement aux librairies indépendantes.

Comme l'a écrit Annie Ernaux, « *en français, lire et lier comportent les mêmes lettres* ». Le livre est apparu à la fois comme un refuge et une échappée salutaire, un outil au service du rêve et de l'évolution des mœurs, un moyen de prendre du recul tout en se rapprochant des autres.

La bonne résistance du secteur ne doit cependant pas masquer les risques qui ont pesé et qui pèsent encore sur lui : mouvements de concentration économique, paupérisation des auteurs, érosion de la lecture chez les jeunes, affaiblissement du réseau des librairies et des éditeurs indépendants qui font face à la concurrence grandissante des plateformes en ligne...

C'est pourquoi le CNL a réagi très vite, dès le début de la crise.

La dématérialisation de ses aides, de ses rencontres avec les professionnels et la refonte de son site Internet ont permis d'éviter toute interruption de ses services. La grande manifestation estivale *Partir en livre* a également pu se tenir en format numérique. Le neuvième art a été mis en lumière à travers de nombreuses actions essaimées tout au long de l'année de la BD et qui se poursuivront jusqu'à l'été 2021.

Au-delà des aides courantes qui ont été maintenues en 2020, dès le mois de mars, le CNL a déclenché un plan d'urgence : les critères ont été assouplis et des aides exceptionnelles ont été allouées en faveur des auteurs, des maisons d'édition les plus fragiles, des librairies francophones à l'étranger et des manifestations littéraires, même si ces dernières étaient annulées. Dans un second temps, le CNL a mis en place un plan de relance ambitieux qui a permis de soutenir tous les acteurs de la chaîne du livre. Un fonds de soutien exceptionnel et une subvention à la modernisation ont notamment été créés pour aider les librairies françaises à résister et préparer l'avenir.

Ainsi, en 2020, grâce à la mobilisation exceptionnelle des équipes, le CNL a doublé son soutien au secteur du livre, avec plus de 21 millions d'euros redistribués à travers le plan d'urgence et le plan de relance, en plus des 18,5 millions d'euros alloués à travers les dispositifs habituels.

Je souhaite qu'en 2021, le CNL puisse continuer à jouer ce rôle majeur de soutien à l'ensemble du secteur du livre, tout en poursuivant la réflexion qui a été amorcée sur la modernisation de la filière et le développement du lectorat, en particulier chez les plus jeunes.

Lorsque la situation le permettra, le CNL ouvrira grand ses portes aux professionnels, aux artistes et au public en général, pour accueillir en son sein la diversité des idées, des goûts et des formes littéraires.



PLANS D'URGENCE & DE RELANCE

LE CNL EN 2020, UN SOUTIEN MAJEUR FACE A LA CRISE

**274 demandes d'aide examinées
au titre du plan d'urgence**

**218 aides allouées pour un montant total de 2,32 M€
au titre du plan d'urgence**

2 subventions à la SGDL, d'un montant total d'1,1 M€,
pour 2 311 aides allouées à 677 auteurs
138 aides aux éditeurs, pour un total de 0,76 M€
78 aides aux librairies, pour un total de 0,5 M€

**1 456 demandes d'aide examinées
au titre du plan de relance**

**1 415 aides allouées pour un montant total de 18,97 M€
au titre du plan de relance**

69 aides aux éditeurs, pour un total de 2,28 M€
1 346 aides aux librairies, pour un total de 16,69 M€

**1 730 demandes d'aide examinées
au titre des plans d'urgence et de relance**

**1 633 aides allouées pour un montant total de 21,29 M€
au titre des plans d'urgence et de relance**



CHIFFRES CLES

DISPOSITIFS COURANTS

22 dispositifs d'aide (dispositifs courants)

au bénéfice des auteurs, traducteurs, éditeurs, librairies, bibliothèques, manifestations littéraires ou structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre

près de 300 experts, répartis en 24 commissions ou comités

examinent les demandes d'aides
et émettent un avis soumis à la présidente du CNL

3 470 demandes d'aide examinées au titre des dispositifs courants

hors demandes de labellisations et d'agrément

2 409 aides allouées, pour un montant total de 18,5 M€, au titre des dispositifs courants (subventions et prêts)

461 aides aux auteurs et traducteurs, pour un total de 3,9 M€

1 027 aides aux éditeurs, pour un total de 4,9 M€

228 aides aux revues, pour un total de 0,9 M€

374 aides aux librairies, pour un total de 3,8 M€

55 aides aux bibliothèques, pour un total de 0,4 M€

224 aides aux manifestations littéraires, pour un total de 2,5 M€

40 aides aux structures d'accompagnement

ou de valorisation du livre, pour un total de 2 M€

173 demandes de labels et agréments

150 librairies indépendantes de référence (LiR)
et librairies de référence (LR),

23 librairies francophones de référence (LFR)

135 labels et agréments attribués

98 librairies indépendantes de référence (LiR)

14 librairies de référence (LR)

23 librairies francophones de référence (LFR)



LES MISSIONS DU CNL

Établissement public à caractère administratif, placé sous tutelle du ministère de la Culture, le Centre national du livre (CNL) est l'héritier de la Caisse nationale des lettres, créée en 1946 (loi du 11 octobre). Régi par le décret du 19 mars 1993 modifié, le CNL a pour missions de favoriser la création, l'édition, la diffusion et la promotion des œuvres littéraires ou scientifiques les plus qualitatives, à travers des actions de soutien aux professionnels de la chaîne du livre, qu'il s'agisse d'auteurs, de traducteurs, d'éditeurs, de libraires, de bibliothécaires, d'organisateur de manifestations littéraires ou de structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre.

Ces actions de soutien répondent à un double objectif, à la fois culturel et économique. Culturel, par un soutien à la création littéraire et à la diffusion des œuvres auprès du public ; économique, par un soutien à la prise de risque intrinsèque aux choix des acteurs de la chaîne du livre, notamment en matière de création et de diffusion culturelle la plus large. Par ailleurs, le CNL est aussi un lieu d'échanges entre professionnels du livre, ce qui lui confère une place particulière au cœur du secteur.

Un établissement au service du livre et de la lecture depuis 1946

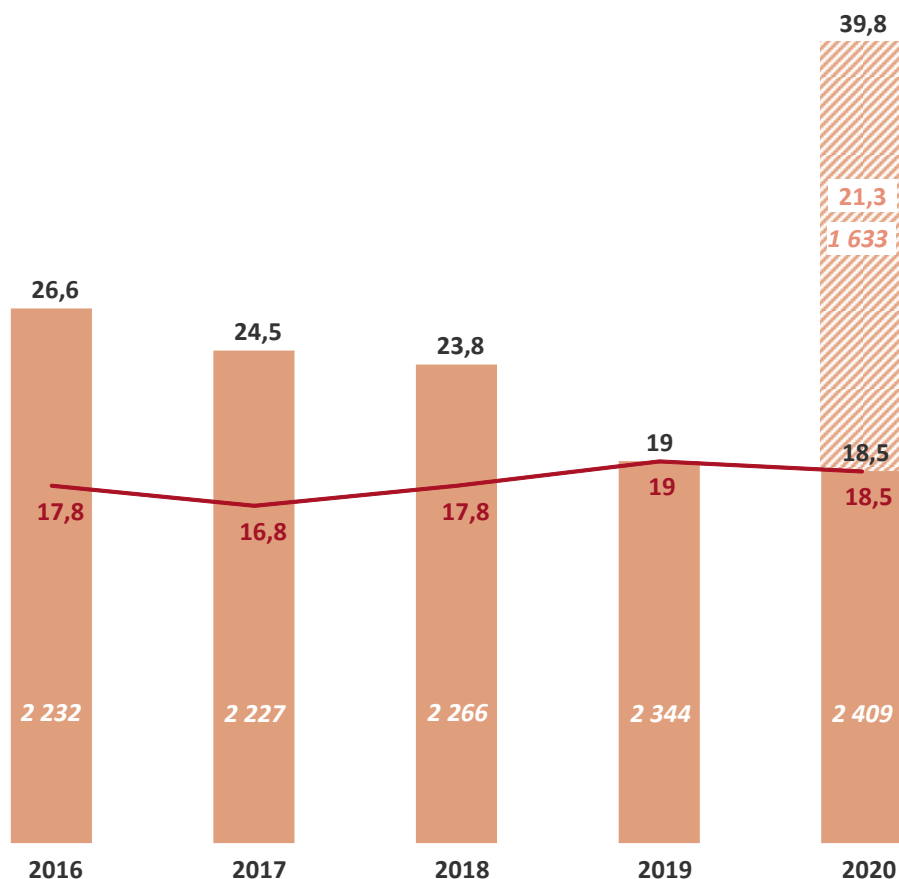
Le CNL a pour missions :

- d'offrir à tous les professionnels et amateurs du livre imprimé et numérique un centre permanent de rencontres et de dialogues ;
- d'encourager tous les modes d'expression littéraire et de concourir à la diffusion, sous toutes ses formes, des œuvres littéraires ;
- de contribuer au développement économique du livre ainsi qu'au maintien et à la qualité des réseaux de diffusion du livre et de la lecture ;
- de participer à la défense et à l'illustration de la langue et de la culture françaises ;
- de favoriser la traduction d'œuvres étrangères en français et d'œuvres françaises en langues étrangères ;
- d'intensifier les échanges littéraires en France et à l'étranger et de concourir à toutes actions pour la promotion de la lecture et du livre susceptibles de contribuer à la diffusion et au rayonnement du livre français ;
- de favoriser les commandes par les bibliothèques, les établissements culturels et les librairies, en France et à l'étranger, des ouvrages de langue française dont la diffusion présente un intérêt culturel, scientifique, technique ou touchant à la francophonie.



L'ACTIVITE DU CNL

Panorama général des aides en volume et en valeur



Nombre d'aides

- ▨ Montant total attribué au titre du plan d'urgence et du plan de relance (M€)
- Montant total attribué au titre des aides (M€)
- Montant attribué au titre des aides, hors BnF, BIEF, MEL (M€)

Comparativement à 2019¹, les aides allouées par le CNL en 2020 *via* ses dispositifs courants sont globalement en hausse en volume (passant de 2 344 aides allouées en 2019 à 2 409 en 2020, soit une augmentation de près de 3 %), mais marquent un léger retrait en valeur (de 19 M€ en 2019 à 18,5 M€ en 2020, soit une baisse de 3 %). Néanmoins, compte tenu du contexte de crise sanitaire et économique de l'année 2020, s'ajoutent 1 633 aides allouées au titre du soutien exceptionnel à la filière du livre, pour un montant total de 21,3 M€, portant ainsi l'action globale du CNL à 4 042 aides en volume et 39,8 M€ en valeur.

¹ Pour mémoire, à compter du 1^{er} janvier 2016, comme d'autres établissements publics, le Centre national du livre a mis en œuvre et appliqué le décret n° 2012-1246, du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Depuis, l'activité de l'établissement est donc analysée au regard de la nomenclature GBCP, selon des périmètres sensiblement différents de ceux des exercices précédents, rendant inopérants les comparatifs pluriannuels détaillés.

Un soutien exceptionnel du CNL à la filière du livre touchée par la crise sanitaire

Tout au long de l'année 2020, au-delà des dispositifs courants, les équipes du CNL se sont fortement mobilisées aux côtés des professionnels du livre, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la crise sanitaire.

Ainsi, dès le mois de mars, l'établissement a déclenché un plan d'urgence en faveur du secteur du livre, à travers l'adaptation et l'assouplissement de l'ensemble de ses procédures, mais également par l'allocation d'aides exceptionnelles, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire spécifique. Très tôt concrétisées, ces premières mesures d'urgence ont permis la création d'une aide d'urgence en faveur des auteurs, la création d'une aide exceptionnelle aux maisons d'édition indépendantes les plus fragiles, la création d'une subvention exceptionnelle aux librairies francophones à l'étranger et le maintien, à titre dérogatoire, des subventions aux organisateurs de manifestations littéraires annulées.

A la suite de ce plan d'urgence, le CNL a également rapidement mis en œuvre un plan de relance en faveur du secteur du livre, en complément des mesures gouvernementales de soutien aux entreprises. Particulièrement ambitieux, ce plan s'est matérialisé par la prolongation de l'aide d'urgence et une dotation supplémentaire en faveur des auteurs, la création d'une subvention à la relance des maisons d'édition, la création d'un fonds de soutien exceptionnel aux librairies françaises, la création d'une subvention à la modernisation des librairies, la mise en place d'une mission de l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC) sur la vente à distance des librairies, la création d'une subvention exceptionnelle à la relance des librairies francophones à l'étranger et la prolongation du maintien des subventions aux organisateurs de manifestations littéraires annulées.

Entre plan d'urgence et plan de relance, le CNL a mobilisé 21,29 M€ (2,32 M€ sur le plan d'urgence ; 18,97 M€ sur le plan de relance), à travers 1 633 aides aux professionnels du livre (218 aides au titre du plan d'urgence ; 1 415 aides au titre du plan de relance), au cours de cette année 2020, bouleversée par la crise sanitaire.

In fine, en 2020, à travers ses dispositifs courants et son soutien exceptionnel à la filière du livre, le CNL a attribué 39,8 M€ (pour 4 042 aides), soit plus du double du montant attribué en 2019.

Un soutien interrogé et adapté, grâce au déploiement d'une démarche évaluative

Afin d'accompagner au mieux et au plus juste les professionnels du livre, l'établissement a poursuivi l'évaluation de ses dispositifs, processus sur lequel il s'est engagé, à compter de 2016-2017. Visant à apprécier une action publique, en comparant ses résultats aux objectifs initiaux et aux moyens mis en œuvre, ce principe d'évaluation permet de mener une politique adaptée, grâce à l'analyse de critères standards portant sur son efficacité, son efficience, sa cohérence, son utilité ou sa pertinence. Dans ce cadre, le CNL a ainsi évalué six dispositifs :

- la subvention pour la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale en librairie, dont les propositions d'évolution ont été soumises au conseil d'administration du 22 juin 2017 et mises en œuvre en 2018 ;

- les bourses aux auteurs et illustrateurs, dont les propositions d'évolution ont été soumises au conseil d'administration du 29 novembre 2018 et mises en œuvre en 2019 ;
- les subventions pour la publication et la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction), destinées aux éditeurs, dont les conclusions ont été présentées au conseil d'administration du 29 novembre 2018, en amont de réflexions plus approfondies sur les évolutions envisagées, menées dans le cadre d'un groupe de travail spécifique mis en place en 2019.
- les subventions en faveur du développement numérique (qui se déclinent en subventions pour la numérisation rétrospective et la diffusion numérique de documents sous droits, en subventions pour la publication et la diffusion numériques d'un catalogue de nouveautés, en subventions pour la production de livres numériques et en subventions aux services numériques), dont les conclusions ont été présentées au conseil d'administration du 26 novembre 2020, en amont d'échanges approfondis en groupe de travail, pour une refonte du soutien du CNL et une mise en œuvre concrète des évolutions en 2021 ;
- les subventions en faveur des revues, dont les conclusions seront présentées au conseil d'administration en 2021, en vue d'une mise en œuvre des évolutions à compter de 2022.

Dans le prolongement de ces travaux, le CNL a lancé deux nouvelles évaluations en 2020 : l'une portant sur sa politique territoriale, mise en œuvre *via* des conventions de partenariat, l'autre sur les subventions en faveur des manifestations littéraires, dont les conclusions respectives seront présentées en 2021.

Une stratégie et des outils de communication digitale réinventés

Enfin, l'année 2020, a été marquée par la refonte de la stratégie et des outils de communication digitale du CNL, avec pour objectifs d'améliorer la visibilité de ses missions et de ses dispositifs, mais aussi de mieux valoriser les projets qu'il soutient.

Point d'orgue de cette refonte, le nouveau site internet du CNL, mis en ligne en mars 2020, est désormais résolument tourné vers le service aux usagers et, en premier lieu, aux professionnels du livre. Pour mieux les guider, les dispositifs de soutien sont ainsi présentés en intégralité et accompagnés de nombreuses ressources pratiques. L'information et l'assistance auprès des porteurs de projets sont également renforcées, à travers une page dédiée, une lettre d'information mensuelle et des « flash-infos » ponctuels. Pour plus de transparence et de lisibilité des actions du CNL, les ressources documentaires sont mieux identifiées et les chiffres clés mis en valeur permettent de donner une vision d'ensemble, mais aussi par métier ou domaine littéraire, des interventions annuelles de l'établissement.

Sources essentielles de visibilité, le site internet et les comptes dédiés sur les réseaux sociaux ou plateformes de partage¹ valorisent l'action du CNL, en mettant particulièrement en avant les projets qu'il soutient.

¹ Twitter, LinkedIn, Facebook, Instagram, YouTube, et Soundcloud



En 2020, ont ainsi été mis en lumière, près de 400 ouvrages, *via* des focus ou des conseils de lecture ; près de 100 manifestations et 40 librairies, par des articles spécifiques ; une quarantaine de professionnels du livre, grâce à des portraits écrits ou filmés, largement diffusés. Des annonces vidéo, la retransmission d'événements, la création d'une chaîne audio ou la production d'une série de podcasts, intitulée « la bibliothèque sonore du CNL » et faisant entendre 6 auteurs aidés lisant le premier chapitre de leur livre, sont venus étoffer l'offre de contenus développée par le CNL.

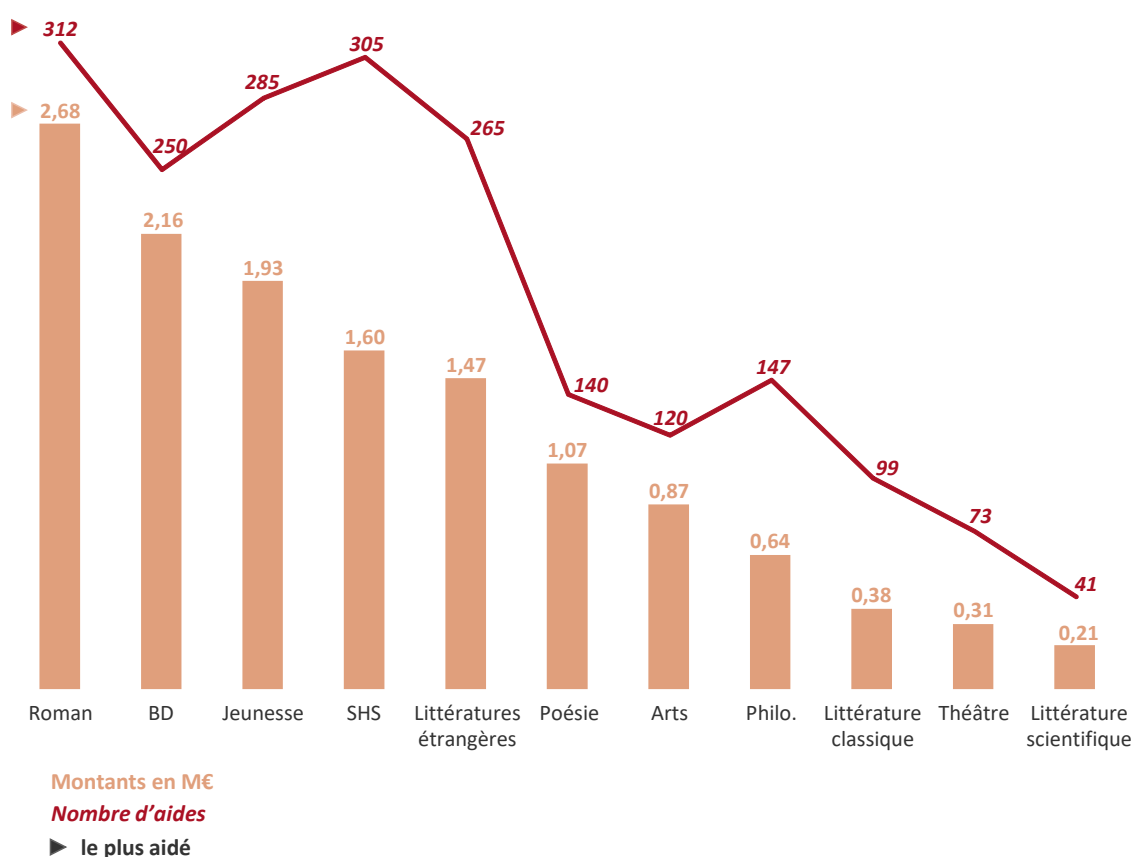
En à peine un an, cette nouvelle stratégie semble déjà porter ses fruits, puisque le site internet compte, en 2020, 173 444 visiteurs uniques (contre 62 619 en 2019 sur l'ancien site internet) pour 354 773 pages vues (contre 235 787 en 2019) et la fréquentation des comptes CNL sur les réseaux sociaux progresse continuellement.

Grâce à ses contenus, réguliers et adaptés à chacun des supports ou chacune des plateformes sociales, le CNL renforce véritablement ses liens avec tous, des professionnels du livre jusqu'au grand public, pour un livre, plus que jamais, profondément vivant.

Panorama des aides par domaine éditorial

Afin de mesurer la portée de son action par secteur éditorial, le CNL propose chaque année une ventilation globale de ses aides selon les thématiques de ses commissions : roman, littérature classique, littératures étrangères, philosophie, histoire-sciences humaines et sociales, littérature scientifique et technique, arts, poésie, théâtre, jeunesse et bande dessinée.

Dès lors qu'elles sont ventilables dans une thématique, toutes les natures d'aides sont agrégées, qu'il s'agisse d'aides aux auteurs, aux éditeurs ou revues, mais également d'aides aux manifestations littéraires, aux librairies ou aux bibliothèques. En 2020, sur les 18,5 M€ alloués au total au titre des dispositifs courants, 13,3 M€ sont ainsi ventilables¹, soit 72 % des aides globales en valeur (85 % en volume).



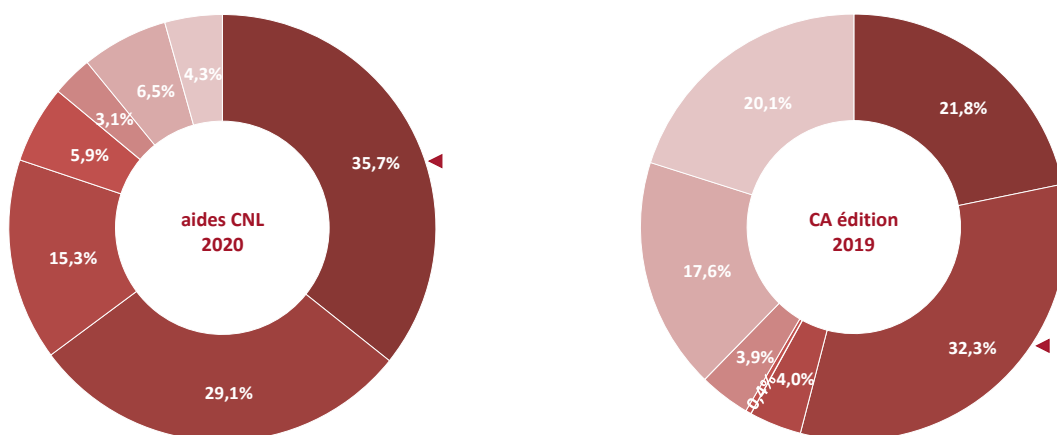
Resserrée sur les éditeurs et revues soutenus pour des publications, la ventilation des aides CNL par secteur éditorial montre que l'établissement aide plus les domaines « Histoire, sciences humaines et sociales, philosophie », « arts » et « poésie, théâtre » que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française (hors secteurs non aidés par le CNL), et ce de manière significative.

¹ Ne sont ventilables que partiellement les aides aux éditeurs, les aides aux librairies, les aides aux organisateurs de manifestations littéraires et les aides aux structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre. Ne sont pas ventilables, les aides aux auteurs à visée sociale (allocations annuelles).

En effet, le domaine « Histoire, sciences humaines et sociales, philosophie » pèse 35,7 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 21,8 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 13,9 points ; le domaine « arts » pèse 15,3 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 4 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 11,3 points ; et le domaine « poésie, théâtre » pèse 5,9 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 0,4 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 5,5 points.

A l'inverse, le CNL aide moins les domaines « littératures », « bande dessinée » et « jeunesse » que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française (hors secteurs non aidés par le CNL). En effet, le domaine « littératures » pèse 29,1% des aides CNL ventilables en valeur, contre 32,3 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 3,2 points ; le domaine « bande dessinée » pèse 6,5 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 17,6 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 11,1 points et le domaine « jeunesse » pèse 4,3 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 20,1 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 15,8 points.

Seul le domaine « littérature scientifique et technique » représente un ordre de grandeur similaire au sein de la ventilation des aides CNL en valeur et du chiffre d'affaires de l'édition française (hors secteurs non aidés par le CNL), avec un différentiel négatif de seulement 0,8 point.

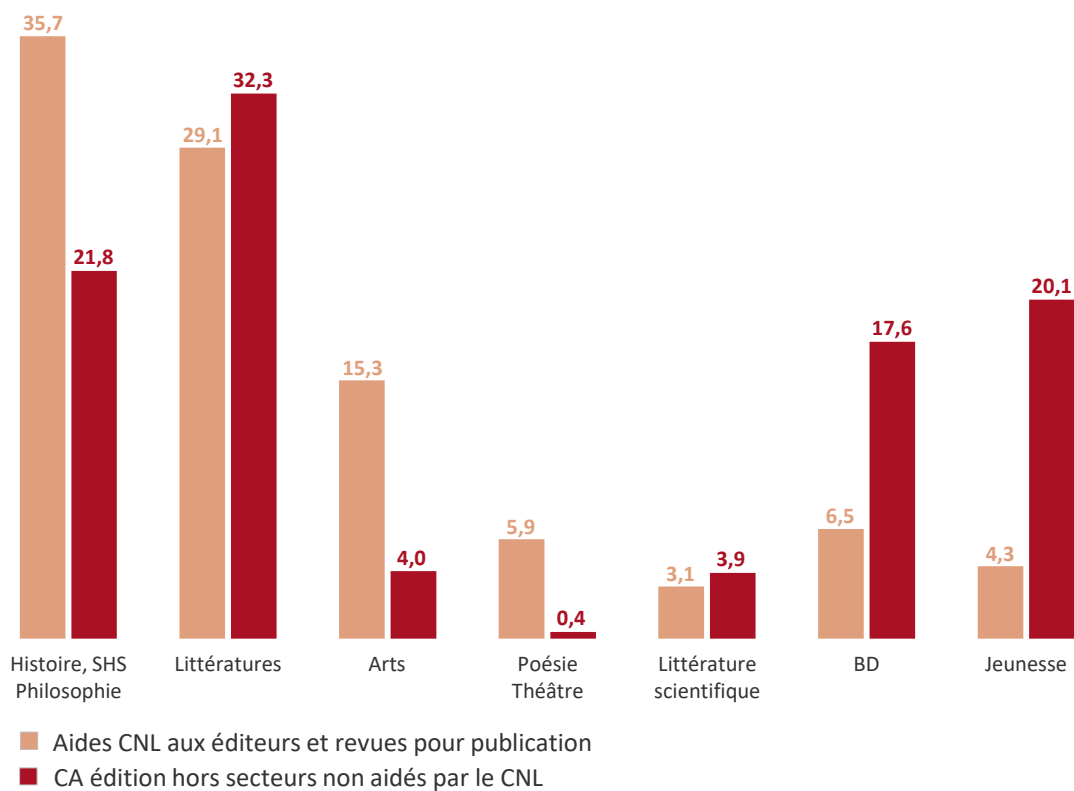


- Histoire, SHS, Philosophie
- Littératures
- Arts
- Poésie, théâtre
- Littérature scientifique et technique
- Bande dessinée
- Jeunesse

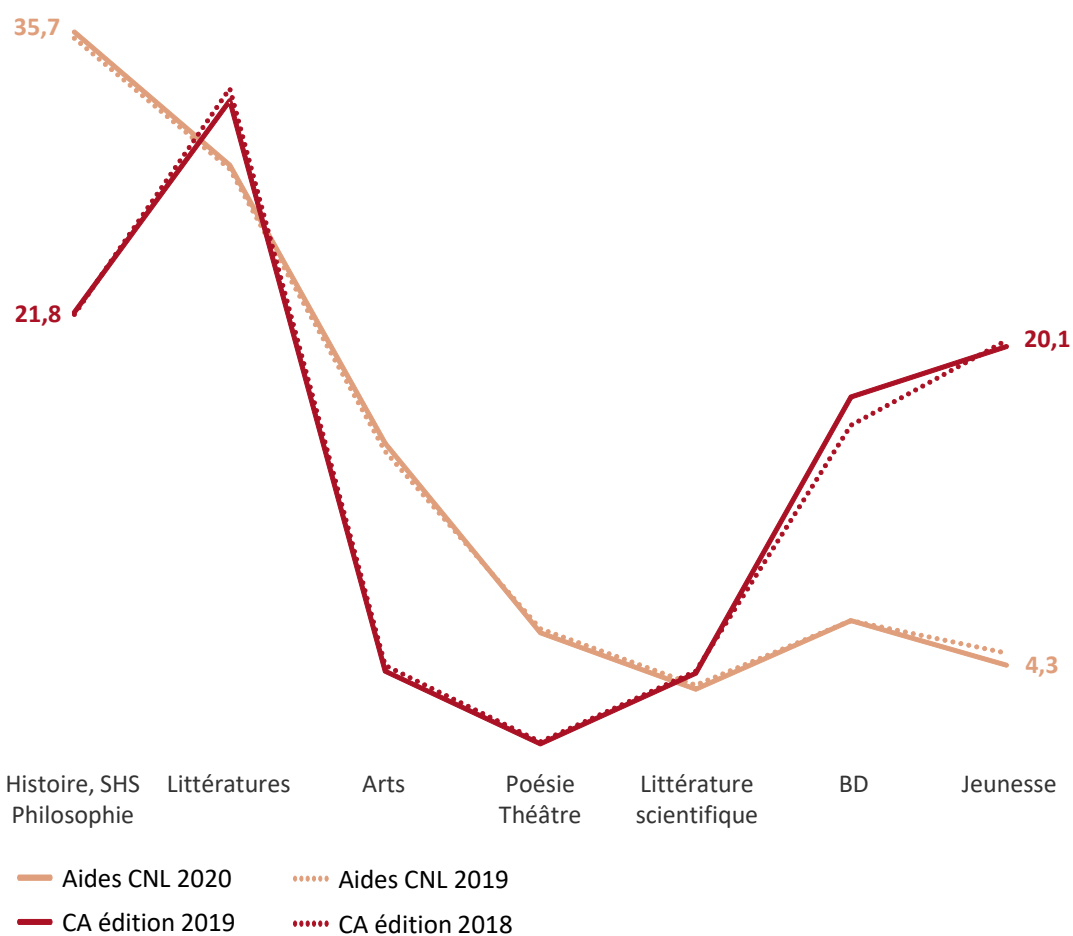
► **Le plus aidé par le CNL en édition : Histoire, SHS, Philo.**

► **CA édition le plus important : Littératures**

Source CA édition : Les chiffres de l'édition, rapport statistiques SNE 2019/2020, Syndicat national de l'édition



Source CA édition : Les chiffres de l'édition, rapport statistiques SNE 2018/2019, Syndicat national de l'édition



Source CA édition : Les chiffres de l'édition, rapport statistiques SNE 2019/2020-2018/2019, Syndicat national de l'édition

Le poids de chacun des secteurs éditoriaux, de même que les écarts entre les aides CNL et le chiffre d'affaires de l'édition française, reste globalement sur des valeurs similaires à celles de l'année passée. Toutefois, le différentiel entre les aides CNL et le chiffre d'affaires de l'édition française s'est légèrement réduit pour le domaine « littératures », tandis qu'à l'inverse, il s'est accentué dans les domaines « arts » et « bande dessinée ».

Pour mémoire, plus du tiers (34 %) du chiffre d'affaires de l'édition française est généré par des secteurs non aidés par le CNL¹ ; le chiffre d'affaires de l'édition française s'établissant à 2,7 milliards d'euros (données 2019), dont 1,7 milliard d'euros dégagé par les secteurs éditoriaux soutenus par le CNL.

¹ Enseignement scolaire, religion et ésotérisme, dictionnaires et encyclopédies, documents et actualité, livres pratiques, cartes géographiques et atlas, ouvrages de documentation.

Panorama des aides par nature de bénéficiaire

Les aides du CNL, déployées en une vingtaine de dispositifs, bénéficient à l'ensemble des professionnels de la chaîne du livre (auteurs, traducteurs, éditeurs d'ouvrages et de revues, bibliothèques, librairies ou organisateurs de manifestations littéraires), mais également aux structures qui les représentent, les accompagnent ou les promeuvent.

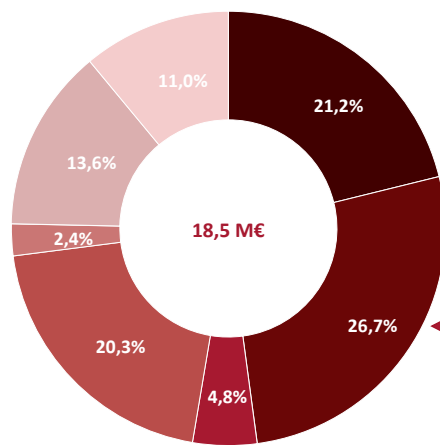
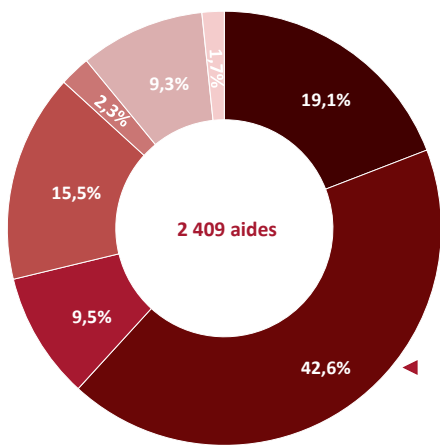
En 2020, au-delà de ses dispositifs courants, le CNL s'est encore plus fortement mobilisé aux côtés des professionnels du livre, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la crise sanitaire, à travers la mise en œuvre de plans de soutien exceptionnels, pour un montant total de 21,29 M€.

	Demandes examinées en commission	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'aides	Montants en M€
Auteurs et traducteurs	883	459	461	3,92
Editeurs hors revues	1 519	318	1 027	4,95
Revues	235	162	228	0,88
Librairies	409	304	374	3,76
Bibliothèques	62	54	55	0,44
Organisateurs manifestations littéraires	321	210	224	2,53
Accompagnement/valorisation du livre	41	38	40	2,03
Total soutien CNL dispositifs courants	3 470	1 545	2 409	18,51
Auteurs et traducteurs via la SGDL	2	1	2	1,06
Editeurs hors revues	191	138	138	0,76
Librairies	81	78	78	0,5
Total soutien CNL plan d'urgence	274	217	218	2,32
Editeurs hors revues	69	69	69	2,28
Librairies	1 387	1 277	1 346	16,69
Total soutien CNL plan de relance	1 456	1 345	1 415	18,97
Total soutien CNL	5 200		4 042	39,80

+ 173 demandes de labels et agréments pour 98 LIR, 14 LR et 23 LFR attribués

	Nombre d'aides	Montants en M€
Auteurs et traducteurs	461	3,92
Editeurs hors revues	1 234	7,98
Revues	228	0,88
Librairies	1 798	20,96
Bibliothèques	55	0,44
Organisateurs manifestations littéraires	224	2,53
Accompagnement/valorisation du livre¹	42	3,09
Total soutien CNL	4 042	39,80

1 - dont délégation à la SGDL de la gestion de l'aide d'urgence en faveur des auteurs, particulièrement fragilisés par la crise sanitaire.



- Auteurs et traducteurs
- Editeurs hors revues
- Revues
- Librairies
- Bibliothèques
- Organisateurs de manifestations littéraires
- Structures d'accompagnement ou de valorisation du livre

► **le plus aidé**

En 2020, sur les 3 470 demandes recevables dans le cadre des dispositifs courants, et examinées en commissions ou comités, le CNL a alloué 2 409 aides, pour un montant total de 18,5 M€. A cela s'ajoute l'examen des demandes d'agrément « Librairie francophone à l'étranger » (en 2020, 23 agréments alloués sur 23 demandes) et des demandes de labellisation « Librairie de référence » (en 2020, 112 labels alloués sur 150 demandes), mis en œuvre par le CNL pour le compte du ministère de la Culture.

Sur ces dispositifs courants, les éditeurs ont bénéficié d'un soutien important du CNL, avec 1 027 aides pour un montant global de 4,95 M€, notamment pour la publication (2,10 M€) et la traduction d'ouvrages (1,83 M€). Les auteurs et traducteurs ont aussi été soutenus de manière renforcée par rapport à 2019 (de 3,37 M€ en 2019 à 3,92 M€ en 2020), avec notamment une aide importante à la création *via* des bourses (3,54 M€).

Soutenues à hauteur de 3,76 M€, les librairies sont également aidées de manière significative, en particulier pour leur développement économique (1,54 M€ au total en prêts et subventions) ou la valorisation de leurs fonds (1,06 M€).

Viennent ensuite, en valeur, le soutien aux organisateurs de manifestations littéraires (2,53 M€), avec un accompagnement dédié aux projets présentés dans le cadre de Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse (0,27 M€) ; le soutien aux structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre (2,03 M€), soit pour leurs activités annuelles soit pour des projets spécifiques ; le soutien aux revues, essentiellement pour leur fonctionnement (0,88 M€) ; le soutien aux bibliothèques, pour la mise en œuvre d'actions en faveur des publics empêchés ou de la jeunesse (0,44 M€).

Parallèlement, compte tenu du contexte de crise sanitaire et économique de l'année 2020, le CNL a également mis en œuvre des plans de soutien exceptionnel, dont les principaux bénéficiaires ont été les librairies (0,5 M€ *via* le plan d'urgence et 16,69 M€ *via* la plan de relance, soit un total de 17,19 M€ mobilisés sur les librairies), les éditeurs (0,76 M€ *via* le plan d'urgence et 2,28 M€ *via* le plan de relance, soit un total de 3,04 M€ mobilisés sur les éditeurs) et les auteurs (1,06 M€ mobilisé *via* la Société des gens de lettres).

Le soutien aux auteurs et aux traducteurs

Le soutien du CNL aux auteurs se décline principalement en bourses d'écriture et bourses de résidence visant à permettre à des auteurs ou des illustrateurs de dégager du temps, pour mener à bien un projet personnel d'écriture ou d'illustration, à des fins de publication. Ces dispositifs sont accessibles aux auteurs et illustrateurs utilisant la langue française et ayant déjà été publiés à compte d'éditeur.

Les traducteurs peuvent, quant à eux, bénéficier de bourses de traduction (traduction des langues étrangères vers le français) et de bourses de séjour (traduction du français vers les langues étrangères), dont l'objectif est de favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France et des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité.

A cela s'ajoutent les allocations annuelles, qui concernent un nombre restreint d'auteurs, et la bourse Cioran, qui récompense un projet d'écriture d'essai à caractère philosophique ou littéraire.

En 2020, 461 aides ont été attribuées aux auteurs et traducteurs pour un montant total de 3,92 M€, dans le cadre de ces dispositifs courants.

Parallèlement, compte tenu du contexte de crise sanitaire et économique de cette année, les auteurs ont bénéficié, dès la fin mars, d'un assouplissement des conditions d'attribution d'aide du CNL et, début avril, de la création d'une aide d'urgence, dotée d'un peu plus d'1 M€ et mise en œuvre par la Société des gens de lettres (SGDL). Allouée aux auteurs du livre ne pouvant bénéficier du soutien du Fonds de solidarité national, cette aide était destinée à compenser la perte de revenus liée au confinement. Par la suite, cette aide a été abondée par cinq organismes de gestion collective¹, à hauteur d'1,2 M€, portant la dotation finale à 2,2 M€, et prolongée sur le deuxième semestre. *In fine*, sur l'année 2020, 2 311 aides ont été attribuées à 677 auteurs, dans le cadre de ce plan d'urgence, pour un montant total de 2,2 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Bourses auteurs et illustrateurs (écriture)	326	3 375 000 €
Bourses auteurs et illustrateurs (résidence)	71	168 000 €
Ensemble bourses auteurs	397	3 543 000 €
Ensemble bourses traducteurs	56	278 000 €
Allocations annuelles aux auteurs	7	77 500 €
Bourse Cioran	1	18 000 €
Total auteurs et traducteurs dispositifs courants	461	3 916 500 €
Plan d'urgence (via la SGDL)²	2	1 059 969 €

Plan d'urgence : 2 subventions à la SGDL, d'un montant total d'1,06 M€, pour 2 311 aides à 677 auteurs

¹ La SOFIA, le CFC, la SCAM, l'ADAGP et la SAIF.

² Cf. soutien aux structures d'accompagnement ou de valorisation du livre, p. 45

Montants individuels alloués les plus importants, hors allocations annuelles

18 bourses d'année sabbatique de 30 000 € chacune.

1 bourse Cioran de 18 000 €.

83 bourses de création de 15 000 € chacune.

Bourses aux auteurs

397 bourses (3,5 M€), dont :

18 bourses d'année sabbatique (de 30 000 € chacune),

238 bourses de création (83 de 15 000 € chacune, 155 de 8 000 € chacune),

70 bourses de découverte (de 5 000 € chacune),

71 bourses de résidence (5 de 6 000 € chacune ; 3 de 4 000 € ; 63 de 2 000 €,

dont 62 allouées dans le cadre de BD 2020, l'année dédiée à la bande dessinée).

Bourses aux traducteurs

17 bourses de traduction (11 de 8 000 € chacune et 6 de 5 000 € chacune).

39 bourses de séjour aux traducteurs étrangers (11 de 6 000 € chacune,

19 de 4 000 € chacune et 9 de 2 000 € chacune).

Les bourses aux auteurs et illustrateurs

En permettant aux auteurs et illustrateurs de dégager du temps au profit de leurs projets de création littéraire, les bourses du CNL contribuent à la qualité et à la diversité de la création des auteurs, qu'ils soient créateurs, essayistes ou illustrateurs.

En 2020, quand cela a été possible, le CNL a poursuivi son accueil régulier d'auteurs et d'illustrateurs, sous la forme de portes ouvertes, dans le prolongement de la démarche initiée en 2019. Si le contexte sanitaire a contraint l'établissement à suspendre ces rendez-vous mensuels sur une grande partie de l'année 2020, les échanges personnalisés ont, eux, pu continuer sans interruption, sous d'autres formes, grâce à une dématérialisation des procédures déjà opérationnelle et à la mobilisation particulière des équipes.

En 2020, ont notamment bénéficié d'une bourse aux auteurs ou illustrateurs :

Blutch, dans la catégorie « bande dessinée ». Largement reconnu et incontournable de la bande dessinée, Blutch a bénéficié d'une bourse d'année sabbatique, pour *La mer à boire, poème d'amour*, un vaste projet de roman graphique poétique, mêlant texte, illustration et bande dessinée, sur le thème de l'amour entre deux êtres, depuis sa naissance, jusqu'à sa plénitude et son usure.

Yves Cusset, dans la catégorie « philosophie ». Auteur d'essais, d'ouvrages d'« humour philosophique », de romans et de pièces de théâtre, Yves Cusset a bénéficié d'une bourse de création pour *Finir sa vie. Petite philosophie du soin palliatif*, un projet d'ouvrage exigeant, mais teinté d'humour, pour apprendre à se pencher sur ceux qui meurent et s'interroger profondément sur le soin palliatif.

Malika Ferdjoukh, dans la catégorie « jeunesse ». Autrice confirmée d'une trentaine d'ouvrages, Malika Ferdjoukh a bénéficié d'une bourse d'année sabbatique pour *Griffes*, un projet de roman, mêlant intrigue policière, humour et poésie, autour de deux adolescents du 18^e siècle, enquêtant sur une série de crimes mystérieux dans un village du nord de l'Angleterre.

Coline Houssais, dans la catégorie « arts ». Spécialiste de l'histoire culturelle de l'immigration arabe en Europe et de la culture des pays arabes, Coline Houssais a bénéficié d'une bourse de découverte pour *Musiques du monde arabe*, un projet d'anthologie des musiques du monde arabe, à travers une sélection de cent notices biographiques et discographiques de musiciens emblématiques.

Yanick Lahens, dans la catégorie « roman ». Autrice de nombreux ouvrages remarquables et primés (*La couleur de l'aube*, *Guillaume et Nathalie*, *Bain de lune*), Yanick Lahens a bénéficié d'une bourse d'année sabbatique pour *Passagères de la nuit*, un projet de roman autour de destins familiaux et de la transmission, dans la Caraïbe américaine et créole de la fin du 19^e et du début du 20^e siècles.

Les bourses de résidence

En attribuant une rémunération aux écrivains, illustrateurs ou traducteurs (des langues étrangères vers le français) invités par une structure, les bourses de résidence permettent aux auteurs de mener à bien un projet d'écriture, d'illustration ou de traduction relevant des domaines littéraires soutenus par le CNL (arts, bande dessinée, jeunesse, littérature classique, littératures étrangères, littérature scientifique et technique, philosophie, poésie, roman, sciences humaines et sociales, théâtre) et de participer à un projet d'animation littéraire.

En 2020, le dispositif courant a temporairement été suspendu, au profit de résidences d'auteurs de bande dessinée, organisées un peu partout en France, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, à l'occasion de l'année « BD 2020 ». Dotées d'un montant individuel de 2 000 €, ces résidences ont permis à une soixantaine d'auteurs de participer à des programmes de rencontres avec des élèves, dans près de 90 classes, de l'école primaire jusqu'au lycée, dans le cadre de projets pluridisciplinaires autour de la bande dessinée.

En 2020, ont notamment bénéficié d'une bourse de résidence dans le cadre de l'année de la bande dessinée :

Anne Baraou, scénariste d'une vingtaine de bandes dessinées et autrice de nombreuses publications dans des revues ou ouvrages collectifs, pour une résidence au sein du lycée des métiers Robert Wlérick, à Mont-de-Marsan (Nouvelle-Aquitaine).

Fabien Grolleau, co-fondateur des éditions Vide Cocagne et auteur d'une vingtaine de bandes dessinées remarquables (*Sur les ailes du monde*, *Audubon ; L'écureuil ; HMS Beagle, aux origines de Darwin*), pour une résidence au sein de l'école Jean Moulin, à Vannes (Bretagne).

Lisa Lugin, co-fondatrice des éditions Na et autrice de bandes dessinées primées (*Yékini, le roi des arènes* ; *Geronimo, mémoire d'un résistant apache*), pour une résidence au sein de l'école Solidarité, à Marseille (Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Marwan Kahil, auteur de bandes dessinées sur les grands personnages de l'Histoire (Albert Einstein, Léonard de Vinci), pour une résidence au sein du collège René Descartes, à Tremblay-en-France (Ile-de-France).

Timothée Ostermann, contributeur du magazine So Foot et auteur de bandes dessinées ancrées dans le quotidien, pour une résidence au sein du collège Jules Verne, à Illzach (Grand-Est), dans le prolongement d'ateliers menés auprès de lycéens.

Jessica Oublié, autrice du remarqué roman graphique documentaire *Péyi an nou*, pour des résidences au sein de l'école Beauséjour et du collège Maryse Condé, à La Désirade (Guadeloupe), et au sein du lycée général et technologique Acajou, au Lamentin (Martinique).

Stéphanie Rubini, illustratrice de nombreux ouvrages jeunesse et de bandes dessinées remarquées (*Rouge Tagada* ; *Mots rumeurs, mots cutter* ; *Hiver indien*), pour une résidence au sein du collège Paul Langevin, à Avion (Nord).

Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français

Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France dans toute leur diversité, en permettant aux traducteurs confirmés de consacrer du temps, en France ou à l'étranger, à un projet individuel et personnel de traduction de grande ampleur, à des fins de publication.

En 2020, le CNL a poursuivi son accompagnement régulier et personnalisé auprès des traducteurs, sous la forme de portes ouvertes, quand cela a été possible, ou sous d'autres formes, grâce à une dématérialisation des procédures déjà opérationnelle et à la mobilisation particulière des équipes.

En 2020, ont notamment bénéficié d'une bourse de traduction :

Perrine Chambon, dans la catégorie « arts ». Traductrice de l'anglais, Perrine Chambon a bénéficié d'une bourse pour la traduction de *The Elements of Typographic Style*, de Robert Bringhurst, un ouvrage de réflexion sur la typographie comme dimension physique du langage, faisant référence et déjà traduit dans une dizaine d'autres langues.

Pierre Demarty, dans la catégorie « littératures étrangères ». Traducteur de l'anglais, Pierre Demarty a bénéficié d'une bourse pour la traduction de *Last Stories and Other Stories (Dernières nouvelles)*, de William T. Vollmann, un recueil de nouvelles protéiformes sur la mort et l'amour, mêlant humour, horreur et gravité.

Joëlle Dufeilly, dans la catégorie « littératures étrangères ». Traductrice du hongrois, Joëlle Dufeilly a bénéficié d'une bourse pour la traduction de l'ouvrage *Le Baron Weinckheim est de retour*, de László Krasznahorkai, une comédie noire et exigeante, dans la Hongrie de Viktor Orbán, basculant petit à petit dans l'horreur.

Philippe Di Meo, dans la catégorie « littératures étrangères ». Traducteur de l'italien, Philippe di Meo a bénéficié d'une bourse pour la traduction de *Barche capovolte* (Barques renversées), de Federigo Tozzi, un recueil de poésie, particulièrement ambitieux, composé d'aphorismes sur l'être multiple face au chaos de l'existence.

Les bourses de séjour pour les traducteurs du français vers les langues étrangères

Les bourses de séjour pour les traducteurs du français vers les langues étrangères visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité, en offrant aux traducteurs étrangers la possibilité de séjourner en France pour y mener un projet de traduction d'un ouvrage français à des fins de publication.

Cette année, le CNL a poursuivi son accompagnement auprès de ces traducteurs étrangers, tant dans leurs demandes d'aides que dans l'organisation de leur venue en France lorsqu'ils bénéficient d'une bourse. Ces bourses ayant également vocation à développer le réseau des traducteurs professionnels du français vers les langues étrangères, des rencontres avec les différentes associations de traducteurs, notamment l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF), leur sont par ailleurs proposées.

En 2020, ont notamment bénéficié d'une bourse de séjour :

Dorothee de Bruchard, bénéficiaire d'une bourse de trois mois, pour la traduction en portugais de l'ouvrage *De la démocratie en Amérique*, d'Alexis de Tocqueville (éditions Flammarion), à paraître aux éditions Companhia das Letras, au Brésil.

Ilija Canak, bénéficiaire d'une bourse de séjour de trois mois, pour la traduction en serbe de douze albums de la série *Corto Maltese* d'Hugo Pratt (éditions Casterman), à paraître aux éditions Darkwood, en Serbie.

Julia Grawemeyer, bénéficiaire d'une bourse de séjour de deux mois, pour la traduction en anglais de *Là où les chiens aboient par la queue* d'Estelle-Sarah Bulle (éditions Liana Levi), à paraître aux éditions Farrar, Straus and Giroux, aux Etats-Unis.

La bourse Cioran

Décernée chaque année à un auteur de langue française afin de lui permettre de mener à bien un projet d'écriture d'essai de facture libre, à caractère philosophique ou littéraire, la bourse Cioran a été créée grâce au legs sur les droits d'auteur de l'œuvre d'Emil Cioran, fait au CNL par Simone Boué, sa compagne.

En 2020, cette bourse a été attribuée à Lakis Proguidis pour son projet d'essai intitulé *Rabelais, le corps romanesque*. Auteur de plusieurs ouvrages sur l'esthétique du roman (*Un écrivain malgré la critique, Essai sur l'œuvre de Witold Gombrowicz*, éditions Gallimard, 1989 ; *La conquête du roman, De Papadiamantis à Boccace*, éditions Les Belles Lettres, 1997 ; *De l'autre côté du brouillard, Essai sur le roman français contemporain*, éditions Nota Bene, 2001), dont le remarqué *Rabelais, que le roman commence !* (éditions Pierre-Guillaume de Roux, 2017), Lakis Proguidis cherche à comprendre et à expliquer les conditions socio-historiques, culturelles et spirituelles qui ont rendu possible l'éclosion de la forme romanesque. L'art du roman est encore une fois au cœur de son nouveau projet d'essai, à travers un dialogue entre l'œuvre de Rabelais et celle de Gombrowicz, à partir du point central et capital qu'est le corps.

Les allocations annuelles aux auteurs

Les allocations annuelles visent à pallier les difficultés financières chroniques ou de moyen terme, liées au grand âge ou à la maladie, d'auteurs dont l'œuvre publiée a contribué au rayonnement de la littérature d'expression française.

En 2020, ce dispositif a été revu afin d'en modifier les critères d'éligibilité et les modalités d'examen des demandes. Désormais, les revenus mensuels des bénéficiaires doivent être inférieurs à une fois et demie le SMIC par personne et à trois fois le SMIC par foyer fiscal ; le comité d'examen des demandes intègre quatre présidents de commissions du CNL ; la constitution et la procédure d'examen des dossiers a évolué, afin d'exiger un extrait de casier judiciaire et d'évaluer la contribution du demandeur, par ses œuvres, au rayonnement de la littérature française en France et dans le monde ; le montant maximal susceptible d'être accordé est passé de 24 000 € à 15 000 €. Toutes ces mesures ont fait passer le nombre de bénéficiaires de ce dispositif à caractère social de 15 personnes en 2019 à 7 en 2020.

Le soutien aux éditeurs

Le soutien du CNL aux éditeurs se décline en subventions et en prêts visant à accompagner la prise de risque économique d'un éditeur en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée, sous format imprimé et/ou numérique, accessible au plus grand nombre. Ces aides ont, par exemple, vocation à permettre aux éditeurs de baisser leur prix de vente, augmenter le tirage d'un ouvrage ou encore mettre en œuvre des projets de développement.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la publication d'ouvrages, des subventions aux grands projets (ouvrages ou collections), des subventions à la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction) et des subventions à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères (extraduction). Depuis juin 2017, le CNL accompagne également, par une subvention au développement, les éditeurs portant des projets de promotion de leurs publications et auteurs. A cela s'ajoutent un accompagnement spécifique en faveur du développement numérique et l'attribution de prêts à taux zéro pour le développement économique.

En 2020, 1 027 aides ont été attribuées aux éditeurs pour un montant total de 4,95 M€, dans le cadre de ces dispositifs courants.

Parallèlement, compte tenu du contexte de crise sanitaire et économique de cette année, les éditeurs ont bénéficié, dès le début du mois d'avril, du plan d'urgence pour la filière, mis en œuvre par le CNL. Dans ce cadre, l'établissement a mis en place une aide exceptionnelle aux maisons d'édition indépendantes les plus fragiles, allouée aux éditeurs ne pouvant bénéficier du Fonds de solidarité nationale. Concrétisée par des apports en subventions, cette aide exceptionnelle visait à permettre aux maisons d'édition indépendantes dégageant moins de 500 000 € de chiffre d'affaires de faire face à leur perte d'activité. Dotée par le CNL d'une enveloppe de 500 000 €, abondée par la SOFIA et le CFC à hauteur de 350 000 €, cette aide d'urgence a bénéficié à 138 éditeurs, pour un montant total de 758 984 €.

Par la suite, le CNL a également mis en œuvre un plan de relance en faveur du secteur du livre, en complément des mesures gouvernementales de soutien aux entreprises. Pour les éditeurs, ce plan de relance s'est notamment matérialisé par la création, en septembre 2020, d'une subvention à la relance des maisons d'édition, dont le chiffre d'affaires est compris entre 500 000 € et 10 M€. Doté d'une enveloppe initiale de 4,2 M€, ce plan de relance a finalement bénéficié à 69 éditeurs, pour un montant total de 2,3 M€, et a permis de soutenir les entreprises les plus fragilisées.

	Nombre d'aides	Montants
Publication	487	2 102 528 €
Traduction (intraduction)	305	1 269 401 €
Traduction (extraduction)	205	562 148 €
Développement numérique	1	784 000 €
Promotion des auteurs et publications	27	192 963 €
Ensemble subventions	1 025	4 911 039 €
Prêts économiques éditeurs	2	36 000 €
Total éditeurs dispositifs courants	1 027	4 947 039 €
Total éditeurs plan d'urgence	138	758 984 €
Total éditeurs plan de relance	69	2 276 906 €

Montants les plus importants alloués par titre

La fabrique de l'histoire de l'art, collectif, Textuel, 27 381 €

O, Miki Liukkonen, Le Castor astral, 24 000 €

Chardin, Alexis Merle du Bourg, Citadelles et Mazenod, 21 000 €

La sculpture gothique, Pierre-Yves Le Pogam et Sophie Jugie, Hazan, 21 000 €

Les tapis du pouvoir, Chantal Gastinel-Coural, Faton éditions, 21 000 €

Une histoire de la guerre, s/d Bruno Cabanes, Seuil, 21 000 € (extraduction)

La spécificité de la sphère esthétique, Georg Lukács, éditions Critiques, 20 210 €

Après Jésus, s/d R. Dupont-Roc et A. Guggenheim, Albin Michel, 19 800 €

L'interprétation sociologique des rêves, t. 2, Bernard Lahire, La Découverte, 18 895 €

Le musée, une histoire mondiale, t. 2, Krzysztof Pomian, Gallimard, 18 626 €

Les subventions à la publication d'ouvrages

En prenant en charge une partie des coûts d'édition papier et/ou numérique d'un projet non encore publié, les subventions du CNL à la publication accompagnent la prise de risque économique des éditeurs, en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2020, à la suite de l'évaluation menée en 2018, ces subventions ont fait l'objet de réflexions approfondies sur les évolutions envisagées, dans le cadre d'un groupe de travail spécifique.

En 2020, ont notamment bénéficié d'une subvention à la publication d'ouvrages :

D'autres mondes, de Frédéric Sonntag, éditions Théâtrales, dans la catégorie « théâtre ». A travers les parcours de quatre personnages et leurs rapports à l'existence d'univers parallèles aux nôtres, à quelques décennies d'intervalle, ce texte propose une profonde réflexion sur le devenir écologique du monde, face aux logiques capitalistes, mais aussi sur notre perception du réel.

Gladys, de Ronald Curchod, éditions du Rouergue dans la catégorie « jeunesse ». Construit sur le principe d'un abécédaire, autour des souvenirs familiaux de l'auteur et de la vie de sa mère, cet album aux peintures flamboyantes suit Gladys, 11 ans, et ses multiples découvertes dans une ferme, au milieu des montagnes, jusqu'au terrible incendie qui ravage sa maison.

La cité-jardin moderne. La Butte Rouge à Châtenay-Malabry, d'Elise Guillerm, éditions Parenthèses, dans la catégorie « arts ». A l'heure où son avenir est incertain, cet ouvrage permet de découvrir ou redécouvrir cette cité-jardin emblématique, initiée il y a un plus d'un siècle et bâtie sur près de cinq décennies, avec pour ambition de faire naître un nouvel habitat, esthétique, proche de la nature et tourné vers la vie collective.

Épicure aux Enfers. Hérésie, athéisme et hédonisme au Moyen Âge, d'Aurélien Robert, éditions Fayard, dans la catégorie « philosophie ». A travers l'étude fouillée des représentations de l'épicurisme dans les trois grandes religions monothéistes, cet ouvrage apporte un nouvel éclairage sur notre compréhension du Moyen Âge.

Le long des ruines, de JérémY Perrodeau, éditions 2024, dans la catégorie « bande dessinée ». Enigmatique et original, cet album de science-fiction suit le psychiatre et soldat d'élite Samuel F. Monroe, plongeant dans les cerveaux endormis de ses patients, afin de les ramener à la vie réelle, jusqu'à sa rencontre avec Rose et l'univers virtuel créé par son cerveau pendant de longues années de coma.

Soixante ans de journalisme littéraire, les années Lettres nouvelles (1952-1965), de Maurice Nadeau, éditions M. Nadeau, dans la catégorie « littérature classique et critique littéraire ». Rassemblant l'intégralité des textes littéraires de Maurice Nadeau, parus entre 1952 et 1965 dans *L'Observateur*, *L'Express*, *Le Mercure de France*, *Les Temps Modernes* ou *Les Lettres Nouvelles*, ce recueil témoigne de l'âge d'or de la critique et dresse en creux le portrait d'une personnalité singulière.

Les subventions aux grands projets

En prenant en charge une partie des coûts d'édition, de traduction d'ouvrages exceptionnels - au regard de leur ampleur, de leur qualité littéraire ou scientifique et des coûts engagés -, des frais de lancement ou de développement d'une collection, les subventions aux grands projets accompagnent la prise de risque économique des éditeurs, en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2020, ont notamment bénéficié d'une subvention aux grands projets :

Le bouquin de la bande dessinée : dictionnaire esthétique et thématique, sous la direction de Thierry Groensteen, éditions Robert Laffont / Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, dans la catégorie « bande dessinée ». Etat des lieux du savoir et de la pensée sur la bande dessinée, cet ouvrage ambitieux en aborde tous les aspects, à travers une centaine d'entrées sur ses termes usuels (albums, bulle, héros...) ou techniques (encrage, couleur, lettrage...), ses genres (autobiographie, western...), ses supports (planches, fanzines...), et propose une véritable réflexion sur le 9^e art.

Le musée, une histoire mondiale, tome 2, de Krzysztof Pomian, éditions Gallimard, dans la catégorie « arts ». Portée par l'un des plus grands historiens d'art actuels, cette synthèse de grande ampleur développe une analyse approfondie de l'histoire du musée, à travers trois tomes consacrés, d'abord à l'émergence du musée en tant qu'institution, depuis l'Antiquité jusqu'au 18^e siècle ; puis à l'ancrage européen, de la fin du 18^e siècle jusqu'au milieu du 19^e siècle, avec la montée en puissance du musée ; et enfin, à la période contemporaine.

Les subventions à la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres étrangères en français, les subventions à l'intraduction ont vocation à proposer des œuvres du monde entier dans une traduction française de qualité, sous format imprimé et/ou numérique.

En 2020, à la suite de l'évaluation menée en 2018, ces subventions ont fait l'objet de réflexions approfondies sur les évolutions envisagées, dans le cadre d'un groupe de travail spécifique.

En 2020, ont notamment bénéficié d'une subvention à l'intraduction :

Antarctique de l'amour, de Sara Stridsberg, traduit du suédois par Jean-Baptiste Coursaud, éditions Gallimard, dans la catégorie « littératures étrangères ». Sixième roman de Sara Stridsberg, lauréate de nombreux prix littéraires, à être traduit en français, ce récit noir fait entendre la voix d'Inni, violente et assassinée par un inconnu, revenant sur sa vie, marquée d'événements dramatiques, mais aussi par un profond amour envers sa fille.

Fontaines. Histoire de l'éjaculation féminine de la Chine ancienne à nos jours, de Stéphanie Haerdle, traduit de l'allemand par Stéphanie Lux, éditions Lux, dans la catégorie « histoire, sciences humaines ». Fruit de longues années de recherche, cet ouvrage minutieux revient sur l'histoire politique et culturelle de l'éjaculation féminine, de l'ère préchrétienne à aujourd'hui, des traités érotiques de la Chine ancienne aux mouvements féministes de la troisième vague, en passant par l'Inde et la Vienne de Freud, rappelant ainsi que le sexe de la femme est un champ de bataille.

Le pays du Commandeur, d'Ali al-Muqri, traduit de l'arabe (Yémen) par Ola Mehanna et Khaled Osman, éditions Liana Levi, dans la catégorie « littératures étrangères ». Fable grinçante, cet ouvrage suit avec humour le parcours d'un écrivain, chargé d'écrire la biographie d'un dictateur d'un pays arabe imaginaire, dont la fille souhaite épouser ledit écrivain, au prétexte qu'il a écrit un roman sur la sexualité féminine et serait donc à même de comprendre ses frustrations.

Vol au-dessus du théâtre du Kosovo. Une pièce de théâtre avec quatre acteurs, avec quelques cochons, vaches, chevaux, avec un Premier ministre, une vache Milka, des inspecteurs locaux et internationaux, de Jeton Neziraj, traduit de l'albanais (Kosovo) par Sébastien Gricourt et Evelyne Noygues, éditions L'Espace d'un instant, dans la catégorie « théâtre ». Sous une forme tragi-comique, cette pièce revient sur l'indépendance du Kosovo, célébrée par un spectacle monté par le théâtre national, à la demande du gouvernement, mais soumis à tant de contraintes que les rebondissements sont nombreux.

Les subventions à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères (extraduction)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres françaises en langues étrangères, les subventions à l'extraduction ont vocation à proposer des œuvres françaises dans une traduction de qualité, dans différentes langues étrangères, sous format imprimé et/ou numérique.

Par ailleurs, en matière d'extraduction, les prix littéraires constituent un véritable levier, puisqu'un ouvrage primé fait souvent l'objet de demandes d'aides pour des projets de traduction et de publication à l'étranger, à l'image de *Leurs enfants après eux* de Nicolas Mathieu (éditions Actes Sud), prix Goncourt 2018, bénéficiaire de trois aides en 2020, pour des traductions vers le croate, le serbe et le bulgare.

En 2020, ont notamment bénéficié d'une subvention à l'extraduction :

Atlas historique mondial, de Christian Grataloup, éditions L'Histoire / Les Arènes, traduit en néerlandais par Henriëtte Gorthuis (Nieuw Amsterdam, Pays-Bas). A travers plus de 500 cartes, chacune accompagnée d'une chronologie et d'un court texte de contextualisation historique, ce récit cartographique retrace l'histoire de l'humanité depuis ses origines jusqu'à nos jours.

L'Iguifou : nouvelles rwandaises, de Scholastique Mukasonga, éditions Gallimard, traduit en anglais par Jordan Stump (Archipelago Books, Etats-Unis). Empreint de poésie, ce recueil de nouvelles évoque le génocide rwandais et le sort des déplacés tutsis, transpercés par l'Iguifou, ce ventre insatiable et cette faim qui les tenaille, à travers les destins tragiques de Colomba, Kalisa et Helena.

Les transclasses ou la non-reproduction, de Chantal Jaquet, éditions Presses universitaires de France, traduit en anglais par Gregory Elliott (Verso Books, Royaume-Uni). S'appuyant sur une déconstruction des concepts d'identité sociale et personnelle, cet ouvrage propose une étude philosophique sur le passage d'une classe sociale à l'autre, avec ses causes et ses effets sur la construction psychologique des individus.

Portugal, de Cyril Pedrosa, éditions Dupuis, traduit en finnois par Saara Pääkkönen (Wsoy, Finlande). Lauréat de nombreux prix, dont un Fauve au Festival international de la bande dessinée d'Angoulême, cet album suit la trajectoire de Simon Muchat, auteur de bandes dessinées devenu animateur scolaire, à la découverte d'une part de son enfance et d'une autre façon d'exister au Portugal, qui seront autant de jalons lui permettant de trouver un nouveau souffle.

Les subventions au développement numérique

Le soutien au développement numérique, mis en œuvre par le CNL jusqu'en 2019, avait vocation à accompagner les projets de numérisation de publications (fonds ou nouveautés) ou de catalogues, de diffusion numérique ou de services spécifiques, à travers quatre subventions pour :

- la numérisation rétrospective et la diffusion numérique de documents sous droits ;
- la publication numérique et la diffusion numérique d'un catalogue de nouveautés ;
- la production de livres numériques ;
- les services numériques, portant sur la production éditoriale, la structuration des contenus et la valorisation des œuvres.

Après plus de 10 ans de déploiement, ces subventions ont été temporairement suspendues et ont fait l'objet d'une évaluation, pour la période 2008-2018, dont les conclusions (diagnostic et propositions d'évolution) ont été présentées au Conseil d'administration du 26 novembre 2020. Sur la base de ces conclusions, un groupe de travail spécifique sera mis en place en 2021, afin de formaliser l'évolution concrète du soutien du CNL dans le champ numérique et de mettre en œuvre ses nouvelles orientations.

Les subventions aux éditeurs pour la promotion des auteurs et des publications

Les subventions à la promotion ont vocation à accompagner les éditeurs souhaitant promouvoir leurs publications ou leurs auteurs, en particulier ceux dont la notoriété n'est pas encore établie.

En 2020, le contexte de crise sanitaire a fortement perturbé la programmation des manifestations littéraires et des animations en librairie, mais aussi la communication des éditeurs et la promotion des ouvrages. Les aides accordées peu avant le premier confinement ont donc été prorogées, afin de laisser la possibilité aux bénéficiaires de reporter sur 2021 des actions prévues initialement en 2020.

En 2020, ont notamment bénéficié d'une aide à la promotion des publications et des auteurs :

Les éditions Chandeigne, pour l'invitation de Dulce Maria Cardoso, autrice portugaise des remarquables *Cœurs arrachés* ou *Les anges, Violeta*, dans le cadre d'une tournée en France, qui a pu être maintenue, mais sur un périmètre réduit.

Les éditions Martin de Halleux, pour un kit d'exposition destiné aux libraires, désireux de s'associer à la promotion des titres et « livres muets » du graveur, peintre et illustrateur, Frans Masereel, considéré comme le précurseur du roman graphique.

Les éditions Presque Lune, pour une série de lectures musicales originales, autour de l'autrice Giulia Pex et de son roman graphique *Khalat*, qui suit le parcours d'une jeune kurde syrienne, à travers huit pays et différents camps de réfugiés, et dont la fuite s'achève finalement en Allemagne.

Les prêts aux éditeurs

Attribués aux entreprises d'édition, les prêts à taux zéro visent à soutenir la prise de risque économique et le développement de l'activité, ainsi qu'à favoriser la pérennisation des éditeurs indépendants qui œuvrent en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2020, en raison de la crise sanitaire et des diverses mesures de soutien aux entreprises, notamment le prêt garanti par l'Etat (PGE), les demandes d'aide auprès du CNL sur ce dispositif ont été très peu nombreuses. Deux maisons d'édition ont toutefois bénéficié d'un prêt au développement économique sur l'année 2020 :

- un éditeur de livres d'art, pour soutenir les investissements nécessaires à la publication de monographies spécialisées (recherches, droits iconographiques...);
- un éditeur de livres illustrés, basé en Bretagne, pour soutenir son développement (augmentation du nombre de parutions annuelles), accompagner l'ouverture de sa production à d'autres territoires et lui permettre de renforcer son équipe.

Le soutien aux revues

Le soutien du CNL aux revues se décline en subventions visant à accompagner le développement, le fonctionnement et la diffusion, sous format papier ou numérique, de revues littéraires et scientifiques de langue française, publiant des textes de création, de savoir ou de débat, destinés à un public large et diversifié.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions annuelles, pour les revues publiant des textes de création ou des articles de qualité, accessibles à un public non spécialisé, et des subventions à la numérisation rétrospective, pour accompagner la mise en ligne de revues imprimées sur un portail ou un site individuel payant ou semi-payant (les revues numérisées à titre patrimonial et diffusées gratuitement étant exclues du dispositif).

En 2020, ces subventions aux revues, d'un montant total de 0,88 M€ pour 228 aides, ont fait l'objet d'une évaluation, dont les conclusions seront présentées au Conseil d'administration courant 2021, en amont de la mise en place d'un groupe de travail sur les évolutions envisagées.

	Nombre d'aides	Montants
Fonctionnement	225	876 451 €
Numérisation	3	7 770 €
Total revues dispositifs courants	228	884 221 €

Montants les plus importants alloués par titre

Le matricule des anges, Le matricule des anges, 21 000 €
Georges, Maison Georges, 17 076 €
Europe. Revue littéraire mensuelle, Europe, 15 917 €
Biscoto, Biscoto éditions, 14 025 €
Etudes, Société d'édition de revues, 14 000 €
Reliefs, Reliefs éditions, 13 474 €
Banzaï, Mad Series, 13 045 €
Transbordeur. Photographie, histoire, société, Macula, 12 228 €
Esprit, éditions Esprit, 11 900 €
1895. Revue d'histoire du cinéma, AFRHC, 10 672 €
L'avant-scène théâtre, L'Avant-scène théâtre, 10 500 €
Dada. La première revue d'art, Arola, 10 500 €
Baïka, Salmantina, 10 157 €
Le visiteur, Société française des architectes, 9 357 €
Politique étrangère, Institut français des relations (IFRI), 8 667 €

En 2020, ont notamment bénéficié du soutien aux revues :

Essaim, éditions Erès, dans la catégorie « philosophie », pour une subvention annuelle au fonctionnement. Fondée en 1998 et d'inspiration lacanienne, la revue *Essaim* n'en est pas moins ouverte à d'autres courants du monde analytique, d'autres disciplines des sciences humaines ou au monde des arts. Diffusée au niveau international, elle s'intéresse particulièrement à la transmission de la psychanalyse.

Immersion, Imperatorem productions, dans la catégorie « arts », pour une subvention annuelle au fonctionnement. Lancée en 2017, cette revue semestrielle a pour ambition de faire du jeu vidéo un objet culturel légitime, à travers une approche transdisciplinaire et une ligne éditoriale favorisant le dialogue avec tous les courants de la pensée critique (philosophie, littérature, sociologie, histoire de l'art), s'adressant ainsi aux esprits curieux, qu'ils soient joueurs ou non.

Z, Revue itinérante d'enquête et de critique sociale, éditions Revue Z, dans la catégorie « histoire, sciences humaines », pour une subvention à la numérisation rétrospective, concernant les numéros de la période 2008-2018. Créée en 2009, cette revue annuelle s'immerge, pour chacun de ses numéros, dans la réalité d'un territoire, afin d'enquêter collectivement, de nouer des liens, de prendre part aux luttes et, *in fine*, de donner la parole aux gens qu'on entend peu, comme à Vénissieux (*Héritage des luttes des quartiers populaires à Vénissieux*), à Marseille (*Sexisme et solidarités féministes à Marseille*) ou en Guyane (*La folie minière en Guyane*).

Egypte, Afrique & Orient, Centre d'Égyptologie, dans la catégorie « histoire, sciences humaines », pour une subvention à la numérisation rétrospective, concernant les numéros de la période 2008-2018. Créée il y a 25 ans, cette publication trimestrielle est devenue la principale revue de diffusion des connaissances dans le monde en matière d'égyptologie et fait désormais référence, grâce à la qualité scientifique de ses contributeurs comme de ses articles.

Le soutien aux librairies

Le soutien du CNL aux librairies se décline en subventions et prêts visant à accompagner la prise de risque économique liée à l'activité de vente de livres neufs dans un local commercial et à favoriser le développement d'un réseau de librairies de référence, présentant une offre de création éditoriale diversifiée et de qualité, en France comme à l'étranger.

Dans cette optique, sont ainsi allouées aux librairies, implantées en France, des aides économiques (prêts ou subventions) pour la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la mise aux normes, la reprise ou la transmission de librairies. A cela s'ajoutent des subventions pour la valorisation des fonds et de la création éditoriale.

Les librairies à l'étranger peuvent, quant à elles, bénéficier d'un agrément LFR (librairie francophone de référence), qui leur ouvre la possibilité d'accéder à des subventions dédiées. Les autres librairies à l'étranger peuvent bénéficier de subventions pour la création ou le développement de fonds en français, mais également de subventions pour la formation des libraires francophones.

Par ailleurs, le CNL instruit, pour le compte du ministère de la Culture, les labels LiR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupes), visant à reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies.

En 2020, 374 aides ont été attribuées aux librairies pour un montant total de 3,76 M€, dans le cadre de ces dispositifs courants.

Parallèlement, la crise sanitaire ayant particulièrement affecté l'activité des librairies francophones partout dans le monde, le CNL a déclenché un plan d'urgence en faveur de ces points de vente particuliers, mobilisant près de 500 000 € sur 78 aides, dès le mois de mai. A la suite de ce plan d'urgence, les librairies francophones à l'étranger ont également bénéficié de subventions exceptionnelles à la relance, à travers l'attribution de 53 aides, pour un montant total de 500 000 €.

En France, compte tenu du contexte de crise sanitaire et économique, les librairies ont bénéficié du plan de relance en faveur du secteur du livre, en complément des mesures gouvernementales de soutien aux entreprises. A compter de juillet 2020, ce plan de relance s'est ainsi concrétisé par la mise en œuvre d'un fonds de soutien exceptionnel aux librairies françaises et d'une subvention à la modernisation des librairies. Dans ce cadre, le CNL a attribué 1 267 aides exceptionnelles à la relance, pour un montant total de 15,24 M€, et 26 aides à la modernisation pour un montant total de 0,95 M€. Enfin, une mission de l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC) sur la vente à distance des librairies a été mise en place.

	Nombre d'aides	Montants
Subventions économiques	37	579 000 €
Prêts économiques	32	959 000 €
Ensemble développement économique	69	1 538 000 €
Valorisation des fonds (VAL)	209	1 063 000 €
Librairies à l'étranger	86	386 720 €
Conventions territoriales¹	10	775 000 €
Total librairies dispositifs courants	374	3 762 720 €
Total librairies plan d'urgence	78	499 500 €
Total librairies plan de relance	1 346	16 695 309 €

1. cf. « La politique territoriale du Centre national du livre », p. 47.

Librairies les plus soutenues

Page et plume (Limoges) : 160 000 € (développement économique)
 La Procure (Paris) : 150 000 € (développement économique) ; 6 000 € (VAL)
 Delamain (Paris) : 70 000 € (développement économique)
 Le fil de l'histoire (Pantin) : 70 000 € (développement économique)
 Arcanes (Châteauroux) : 60 000 € (développement économique) ; 4 000 € (VAL)
 Le pavé dans la marge (Mérignac) : 60 000 € (développement économique)
 Nouvelles impressions (Dinard) : 60 000 € (développement économique)
 Vivement dimanche (Lyon) : 50 000 € (développement économique) ; 6 000 € (VAL)
 La Ruche (Maisons-Alfort) : 50 000 € (développement économique)
 Folies d'encre (Noisy-le-Grand) : 45 000 € (développement économique)

Les aides économiques

Permettant la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la mise aux normes, la reprise ou la transmission de librairies, les aides économiques (prêts ou subventions) visent à financer tout type de travaux et acquisitions (mobilier, matériel, outils) liés à l'activité de vente de livre neufs dans un local commercial, en consolidant le financement de l'opération ou la trésorerie en phase de démarrage. Ces aides ont également vocation à accompagner l'acquisition de droit au bail, de fonds de commerce, d'actions ou de parts sociales de sociétés d'exploitation de librairie. Plus exceptionnellement, elles peuvent être accordées dans le cadre d'une restructuration. Enfin, ces aides économiques permettent de financer la constitution de stocks de livres neufs, correspondant au stock d'implantation, à un élargissement ou à un renforcement de l'assortiment, au rachat d'un stock lié à une reprise de fonds de commerce ou, sous certaines conditions, à la reconstitution du stock.

En 2020, en dépit de la crise sanitaire et de ses conséquences sur les projets de librairies (reports ou annulations), le CNL a continué à être fortement sollicité en matière d'aide économique et a soutenu, en prêts et/ou subventions, 37 projets d'importance variable (pour un montant total d'1,5 M€) : 9 créations, 5 rénovations/modernisations, 6 déménagements, 3 extensions *in situ* et 14 reprises ou transmissions, dont certaines assorties de travaux de rénovation importants.

Portés très majoritairement par des librairies généralistes, ces projets émanent également de quelques librairies spécialisées. Par ailleurs, si les opérations de rénovation ont été nettement moins nombreuses qu'en 2019 dans le cadre des aides économiques, elles ont finalement été soutenues au titre de l'aide à la modernisation, mise en œuvre dans le cadre du plan de relance en faveur du secteur du livre. En revanche, les reprises semblent avoir été moins affectées par le contexte général.

Cette diversité de projets et le niveau élevé de soutien du CNL, démontrent année après année la vitalité et la confiance des libraires, qu'ils soient aguerris ou en reconversion professionnelle, mais aussi la capacité de l'établissement à les accompagner, au sein des principales agglomérations comme dans des petites et moyennes villes, dans des proportions et des montants significatifs, souvent déterminants (de 15 000 € à 160 000 €, avec une médiane à 37 000 €).

En 2020, ont notamment bénéficié d'une aide économique :

La Ruche - Librairie école (Maisons-Alfort) - Création

Librairie de centre-ville, mais aussi lieu de formation pratique et immersif durant certaines plages horaires, La Ruche, animée au quotidien par deux professionnels, s'inscrit dans la politique de renouvellement de l'école nationale de la librairie (ex-INFL), qui s'est nouvellement installée à Maisons-Alfort. Ce projet, mixte et inédit, a également bénéficié d'un appui fort de la municipalité.

Le pied à Terre (Paris) – Création

Porté par deux libraires de métier et une ex-éditrice, cette librairie s'est installée à proximité du Boulevard Barbès, dans un local bien configuré et d'une superficie confortable, permettant de déployer une offre importante. Les premiers mois d'exploitation, très encourageants en dépit de la crise sanitaire, traduisent la pertinence de leurs choix et de leur positionnement.

Les furtifs (Aubagne) - Création

Organisatrice d'un important salon du livre de jeunesse, Aubagne était pourtant dépourvue de librairie depuis plusieurs années. Particulièrement convaincant, ce projet de commerce, mené dans le cadre d'une reconversion professionnelle, vient combler ce manque, en s'appuyant sur un porteur de projet originaire de la ville et sur un libraire professionnel, recruté dès l'ouverture.

Page et Plume (Limoges) – Reprise.

Deuxième librairie de Nouvelle-Aquitaine, en termes de chiffres d'affaires, Page et Plume a bénéficié, pour accompagner sa cession dans de bonnes conditions, d'un soutien important du CNL et de l'ADELIC. Portée par l'ancien directeur salarié de la librairie, cette reprise, essentielle tant localement que pour le secteur de l'édition, a pour ambition de réorganiser et redynamiser Page et Plumes, afin de lui donner une toute autre ampleur.

Rive gauche (Lyon) – Rénovation

Créée dans l'immédiat après-guerre, cette librairie a été reprise, en 2016, par deux jeunes libraires dynamiques, qui ont réussi à développer et rééquilibrer l'activité, grâce à un assortiment bien choisi, malgré une concurrence importante et un cadre vieillissant. La rénovation totale, soutenue par le CNL, donne enfin à cette librairie toute sa dimension.

Les subventions à la valorisation des fonds et de la création éditoriale (VAL)

Permettant d'alléger les charges régulièrement consenties par le libraire pour mettre en valeur la qualité de son assortiment et renforcer son attractivité commerciale, les subventions à la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale visent à soutenir les librairies labellisées, LIR (librairie indépendante de référence) ou LR (librairie de référence), offrant au public un assortiment de livres neufs, diversifié et de qualité, dans un lieu attractif, conforté par une présence active sur internet.

Créé en 2008 dans le cadre du plan livre du ministère de la Culture, et peu avant la mise en place du label Librairie indépendante de référence, ce dispositif a fait l'objet d'une évaluation en 2016-2017, suivie d'une réforme en 2018, permettant de le clarifier et de le simplifier, mais aussi de renforcer sa légitimité. Désormais accessible aux seuls établissements labellisés LIR ou LR par le ministère de la Culture, cette subvention est centrée sur l'engagement et l'investissement des libraires en matière d'assortiment, de lieu et de qualité de services, tout en tenant compte des éventuelles contraintes locales. Le barème aujourd'hui appliqué permet, à appréciation égale, de soutenir proportionnellement davantage les librairies réalisant moins de 0,6 M€ de chiffre d'affaires. En 2020, le CNL a soutenu 209 librairies, pour la valorisation des fonds et de la création éditoriale, pour un montant total d'1,06 M€.

En 2020, ont notamment bénéficié d'une aide VAL :

Compagnie (Paris), **Dialogues** (Brest), **La boîte à Livres** (Tours), **Le divan** (Paris), **Le Failler** (Rennes), **Le square** (Grenoble), **Mollat** (Bordeaux), **Ombres blanches** (Toulouse), **Passages** (Lyon), qui se sont vu attribuer l'aide maximale (8 000 €), compte tenu de la qualité de leurs assortiments, mais aussi d'un travail exigeant et régulier autour de leur valorisation *in situ* ou sur leurs outils en ligne.

Les librairies généralistes mais de profils différents, telles que **Bisey** (Mulhouse), **Le carnet à spirales** (Charlieu), **Le livre** (Tours), **Le livre en fête** (Figeac), **Les temps modernes** (Orléans), **La femme renard** (Montauban), **L'embarcadère** (St-Nazaire), **La Cas'à bulles / Lettres d'Amazonie** (Cayenne et Remire), **M'Lire Anjou** (Château-Gontier), ou spécialisées, comme **Rev'en pages** (Limoges) ou **Les petits vagabonds** (Albi) en jeunesse, **Cap Nord** (Arras), **La bande dessinée** (Lyon) ou **Krazy Kat** (Bordeaux) en bande dessinée, **La mauvaise réputation** (Bordeaux) en arts ou **Série B** (Toulouse) en littérature de genre, ont également été soutenues et reconnues pour la qualité de leur travail.

Les labels LIR et LR

Instruits et suivis par le CNL pour le compte du ministère de la Culture, les labels LIR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupe) permettent de reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies indépendantes, dont certaines connaissent une fragilité économique.

Repérables grâce à un visuel spécifique, ces labels offrent aux librairies l'opportunité de valoriser leurs qualités d'accueil, de services ou d'assortiment, de bénéficier de conditions commerciales plus favorables de la part de certains fournisseurs (taux de remise plancher supérieur, retours crédités à 30 jours...), mais aussi de solliciter une subvention à la valorisation des fonds et de la création éditoriale (VAL) auprès du CNL.

Attribué pour une durée de trois ans, le label LIR permet aux librairies de bénéficier d'une exonération de la contribution économique territoriale (CET), sous réserve d'une délibération en ce sens des collectivités territoriales.

En 2020, deux décisions importantes sont venues impacter la campagne de labellisation des librairies. D'une part, le calendrier usuel, fixé par décret, a été bouleversé par la crise sanitaire et des ordonnances gouvernementales ont reporté de près de quatre mois la date limite de dépôt des demandes et de près de six mois l'attribution définitive du label. D'autre part, il a été acté que les décisions de labellisation ne seraient plus prises directement par la/le ministre de la Culture, comme c'était le cas depuis 2009, mais de manière déconcentrée par les préfets de Région, avec une notification de décision assurée par les DRAC. Sur les 150 demandes de labellisation examinées en 2020 selon ces nouvelles dispositions, près de 40 % provenaient d'établissements qui candidataient pour la première fois ou candidataient à nouveau après un refus, traduisant ainsi un intérêt persistant pour ce dispositif. *In fine*, 112 établissements ont été labellisés en 2020, 98 au titre du label LIR et 14 du label LR, dont 82 dans le cadre d'un renouvellement.

En 2020, ont notamment bénéficié d'une première labellisation :

18 librairies généralistes, dont **Caractères** (Mont-de-Marsan), **Ici** (Paris), **La fleur qui pousse à l'intérieur** (Dijon), **La nuit des temps** (Rennes), **Les champs magnétiques** (Paris), **L'oiseau siffleur** (Valence), **L'hydre aux mille têtes** (Marseille), **Les oiseaux livre** (Saint-Yrieix-la-Perche), **Points communs** (Villejuif), **Vent de soleil** (Auray), mais aussi des librairies spécialisées, comme **Comics trip café** (Antibes) ou **La planète dessin** (Paris), en bande dessinée.

Les aides aux librairies à l'étranger

En favorisant la création, le renouvellement ou le développement d'un réseau de librairies, qui présentent et valorisent une offre riche et diversifiée en langue française, les aides aux librairies francophones ou internationales disposant de livres d'expression française contribuent pleinement à soutenir la présence du livre français à l'étranger.

Dans cette optique, un agrément est ainsi alloué aux librairies à l'étranger, leur permettant de prétendre aux subventions qui leur sont dédiées. Dans un premier temps, il s'agit de faciliter la création ou le développement d'une offre significative d'ouvrages en français, dans une librairie entièrement ou partiellement dédiée au livre français, afin de lui permettre au bout de trois ans d'obtenir l'agrément « librairie francophone de référence » et de bénéficier de l'accès aux subventions pour la diversification et la valorisation des fonds.

Enfin, le CNL accompagne les librairies francophones à l'étranger, dans leur démarche de professionnalisation, de valorisation de leur activité et dans leur rôle de diffuseur du livre et de la culture française à l'étranger, à travers un soutien appuyé à leur formation.

En 2020, compte tenu du contexte de crise sanitaire et économique, le CNL a déclenché un plan d'urgence en faveur des librairies francophones à l'étranger, dont l'activité a été très affectée, à des degrés divers selon les pays.

Dès le mois de mai, l'établissement a donc mobilisé 500 000 € en faveur de ces points de vente particuliers et a, par la suite, mis en œuvre un plan de relance dédié, à travers l'attribution de 53 aides, pour un montant total de 500 000 €.

En 2020, ont notamment bénéficié d'un soutien aux librairies francophones à l'étranger :

Al Kitab (Tunis, Tunisie), pour une subvention aux librairies francophones de référence et une subvention à la formation des libraires francophones, en vue d'aménager un espace mixte, associant la vente de livres, une bibliothèque de rue en libre accès et un espace de détente, sur le large trottoir situé devant le magasin.

Bonjour Books (Kensington, Etats-Unis), pour une subvention à la création ou au développement de fonds en français, visant à diversifier l'assortiment de cette petite librairie francophone généraliste, située dans l'agglomération de Washington aux Etats-Unis, pays où la librairie indépendante tend à disparaître et où la langue française est peu présente.

Nouvelle librairie française (Lisbonne, Portugal), pour une subvention aux librairies francophones de référence, permettant d'accompagner, par l'achat de livres, l'installation de cette librairie dans un local plus grand et neuf, près de La Fondation Gulbenkian.

Travessa (Lisbonne, Portugal), pour une subvention aux librairies francophones de référence et une subvention à la formation des libraires francophones, permettant d'accompagner, par l'achat de livres, la première implantation en Europe de cette chaîne familiale brésilienne de librairies, dans un local situé à proximité du jardin botanique.

Le soutien aux bibliothèques

Le soutien du CNL aux bibliothèques se décline en subventions visant à soutenir les projets de qualité en faveur du développement de la lecture auprès de publics spécifiques. Initialement centré sur les personnes empêchées de lire du fait de leur handicap, de leur hospitalisation, de leur perte d'autonomie ou de leur placement sous main de justice, ce dispositif a été élargi, en 2020, aux enfants et aux jeunes, de l'entrée à l'école maternelle jusqu'à leur majorité. Ces subventions concernent aussi bien l'acquisition de collections documentaires, que des actions de médiation, de valorisation ou de formation, mais aussi l'achat de matériel de lecture. En 2020, 55 aides ont été attribuées dans ce cadre, pour un montant total de 0,44 M€.

Parallèlement, compte tenu du contexte de crise sanitaire et économique de cette année, les bibliothèques et associations pour le développement de la lecture auprès de publics spécifiques ont bénéficié d'un assouplissement des conditions d'attribution d'aide du CNL et du maintien des subventions allouées à des projets dont une partie des actions culturelles a dû être annulée, du fait des confinements ou restrictions d'accueil.

	Nombre d'aides	Montants
Actions en faveur des publics empêchés	45	339 167 €
Actions en faveur de la jeunesse	10	98 438 €
Total bibliothèques dispositifs courants	55	437 605 €

Montants les plus importants alloués par bénéficiaire

ARL PACA, bib. établissements pénitentiaires et foyers de la PJJ, 56 428 €
Lire c'est vivre, bib. étab. pénitentiaires Fleury-Mérogis et Corbeilles-Essonnes, 48 800 €
Commune de Creil, actions à destination des plus jeunes, 29 999 €
Département du Finistère, collections et matériels adaptés aux handicaps, 26 708 €
Commune de Bobigny, actions handicap, dépendance, hospitalisation, 21 780 €
D'ici à là, établissement pénitentiaire de Fresnes, 19 032 €
Commune de Trois-Bassins, médibus et animations à destination des jeunes, 18 729 €
Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, actions en milieu hospitalier, 18 605 €
Ligue enseignement Pays de la Loire, étab. pénitentiaires et espaces APEI, 15 633 €
Communauté communes Val d'Argent, actions BD en faveur des jeunes, 15 395 €

Montants cumulés alloués par types d'actions

234 664 €, pour l'achat de collections documentaires
145 032 €, pour la mise en œuvre d'actions d'animation
22 026 €, pour la mise en place d'actions de formation
20 358 €, pour l'achat d'outils de lecture
15 525 €, pour l'achat de mobilier et de matériel

Montants cumulés alloués par types de bibliothèques

178 497 € en faveur des bibliothèques d'établissements pénitentiaires
152 732 € en faveur des bibliothèques municipales
45 871 € en faveur des bibliothèques intercommunales
32 844 € en faveur des bibliothèques départementales de prêt
18 605 € en faveur des bibliothèques d'établissements hospitaliers
6 806 € en faveur des bibliothèques associatives
2 250 € en faveur des bibliothèques spécialisées

Les aides pour le développement de la lecture des publics empêchés de lire

Les subventions pour le développement de la lecture des publics empêchés de lire ont pour objet de soutenir les projets de qualité, intégrant l'acquisition de collections, mais aussi des actions de médiation ou de valorisation, en faveur des publics en situation de handicap, hospitalisés, en perte d'autonomie ou placés sous main de justice. Les réseaux de lecture publique (collectivités territoriales) comme les associations peuvent en bénéficier.

En 2020, ont notamment bénéficié d'une aide pour le développement de la lecture des publics empêchés de lire :

La Distraction des malades (Bourgogne-Franche-Comté), pour son projet ambitieux à destination des enfants, adolescents et adultes hospitalisés dans les services d'hématologie et d'oncologie du Centre hospitalier régional et universitaire de Besançon. Le choix des collections documentaires, réalisé avec la médiathèque municipale et la médiathèque départementale du Doubs, permet de répondre aux besoins de publics bien ciblés, comme par exemple les patients d'origine étrangère, par l'achat de collections bilingues, ou les enfants et adolescents, par la mise à disposition de livres numériques qui leur sont dédiés. Par ailleurs, l'association propose des séances de contes et la création de kamishibai, mais aussi une formation de lecture à voix haute, à destination des bénévoles œuvrant dans les services de psychiatrie et de pédopsychiatrie.

La médiathèque départementale du Finistère (Bretagne), pour son projet de création de malles, proposant des collections et du matériel de lecture adaptés aux différents types de handicaps : troubles DYS, déficiences visuelles et auditives, handicap mental. Mises à disposition de l'ensemble des bibliothèques et des réseaux de bibliothèques du département souhaitant s'inscrire dans une démarche inclusive, ces malles seront complétées par des formations régulières sur la thématique du handicap, à destination des bibliothécaires et bénévoles du réseau, et des actions de médiation.

La médiathèque départementale de la Gironde (Nouvelle-Aquitaine), pour son projet de création d'une nouvelle bibliothèque au sein du Centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan. Mené en partenariat avec les bibliothèques municipales et une librairie indépendante, ce projet a pour objectif de toucher un nouveau public et de consolider l'attractivité de la bibliothèque, par le renforcement et le renouvellement des collections, mais aussi par des rencontres d'auteurs et des ateliers de calligraphie.

La médiathèque de Metz (Grand Est), pour son projet d'acquisition de collections et de matériel adaptés (livres adaptés DYS, livres en langue des signes française, livres en braille, lecteurs Daisy), afin de répondre aux besoins de publics en situations de handicap, accueillis dans des foyers spécialisés ou dans des classes ULIS. Des ateliers participatifs, des rencontres avec des auteurs et des actions de sensibilisation aux handicaps viendront compléter ce dispositif inclusif.

Les aides pour le développement de la lecture des enfants et des jeunes

Créées en 2020, les subventions pour le développement de la lecture des enfants et des jeunes visent à renforcer et diversifier l'offre documentaire en jeunesse, y associer des outils de lecture adéquats, acquérir du mobilier ou du matériel pour l'aménagement d'espaces de lecture dédiés aux centres de loisirs, mais également mettre en œuvre des actions de médiation, d'animation ou de sensibilisation à destination de ces publics spécifiques. Menés par des professionnels et des bénévoles de bibliothèques, en partenariat sur un territoire ou un établissement, ces subventions peuvent bénéficier aux réseaux et aux bibliothèques de lecture publique.

En 2020, ont notamment bénéficié d'une aide pour le développement de la lecture des enfants et des jeunes :

Les médiathèques de Creil (Hauts-de-France), pour un projet ambitieux, mené en partenariat avec l'association Lire et faire lire et de nombreuses structures accueillantes (centres de loisirs, maison des associations, etc.), alliant acquisition de fonds et actions d'animation, à destination des enfants et des jeunes (de 3 à 18 ans), autour de trois grandes thématiques : « un éveil au monde », « un combat de classes sociales » et « un imaginaire, source de bien-être ».

La médiathèque de Seilhac (Nouvelle-Aquitaine), pour un projet autour de la bande dessinée, destiné aux enfants âgés de 7 à 15 ans, et s'appuyant sur une grande diversité d'actions, menées hors des murs de la médiathèque tout au long de l'année.

La médiathèque de Selles-sur-Cher (Centre-Val de Loire), pour son projet de création de deux espaces de lecture, attractifs et identifiables, au sein du centre de loisirs, dédié à l'accueil d'enfants âgés de 3 à 10 ans. Ce projet a pour objectifs d'acquérir de nouveaux fonds à destination de ce public spécifique, de proposer une formation à la lecture à voix haute pour les animateurs et éducateurs du centre de loisirs, mais aussi de développer une programmation culturelle régulière, organisée en alternance à la médiathèque et au centre de loisirs.

Le soutien aux organisateurs de manifestations littéraires

Le soutien du CNL aux organisateurs de manifestations littéraires se décline en subventions visant à accompagner la diffusion et la promotion du livre en France, à travers des manifestations littéraires au rayonnement national et international, œuvrant en faveur du livre et de la lecture et s'adressant au public le plus large. Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la réalisation de manifestations littéraires en région ou des subventions au titre des manifestations nationales Partir en livre et Printemps des poètes.

En 2020, 224 aides ont été attribuées aux organisateurs de manifestations littéraires pour un montant total de 2,53 M€, dans le cadre de ces dispositifs courants, et ont permis de rémunérer 4 285 auteurs.

Parallèlement, compte tenu du contexte de crise sanitaire et économique de cette année, les organisateurs de manifestations littéraires ont bénéficié, dès le mois de mars et à titre dérogatoire pour toute l'année 2020, du maintien des subventions aux événements littéraires annulés. Le maintien de ces subventions a été conditionné à l'engagement de chaque organisateur de rémunérer, autant que possible et dans les conditions initialement prévues, les auteurs programmés dans les manifestations littéraires, alors même qu'elles étaient annulées ou reportées.

	Nombre d'aides	Montants
Manifestations littéraires	97	2 204 696 €
Partir en livre	107	265 800 €
Printemps des poètes	20	55 870 €
Total manifestations littéraires dispositifs courants	224	2 526 366 €

dont 1 075 596 € alloués à des manifestations annulées ou reportées.

Montants les plus importants alloués par manifestation

Festival international de la bande dessinée (Angoulême), 175 000 €

Les rendez-vous de l'histoire (Blois), 80 000 €

Le marathon des mots (Toulouse), 80 000 €

Etonnants voyageurs (Saint-Malo), 72 500 €

Festival America (Vincennes), 70 000 €

Quais du polar (Lyon), 64 598 €

Fête du livre de Bron (Bron), 64 575 €

Escale du livre (Bordeaux), 62 240 €

Marché de la poésie (Paris), 62 000 €

Les correspondances de Manosque (Manosque), 60 000 €

Les subventions à la réalisation de manifestations littéraires

Pour assurer une meilleure diffusion et promotion du livre en France, le CNL soutient des manifestations littéraires, œuvrant en faveur du livre et de la lecture à destination du public le plus large. Qu'elles se présentent sous la forme de salons, de foires ou de festivals, ces manifestations, organisées en partenariat avec les professionnels locaux, représentent tous les genres littéraires soutenus par le CNL.

Pour bénéficier d'une subvention du CNL, ces manifestations doivent présenter un projet littéraire structuré, respecter la diversité éditoriale en favorisant la venue d'éditeurs indépendants et prendre soin d'ouvrir chaque année leur programmation aux primo-romanciers ou aux auteurs émergents. Elles doivent également prendre en compte les formes nouvelles de promotion du livre et de la lecture (lectures-performances, concerts littéraires...) et rémunérer les auteurs qui participent à des rencontres.

Fin 2020, une évaluation a été lancée sur ces subventions aux organisateurs de manifestations littéraires, avec pour objectif d'en présenter les conclusions au Conseil d'administration fin 2021, en amont de la mise en place d'un groupe de travail sur les évolutions envisagées.

En 2020, ont notamment bénéficié d'une subvention à la réalisation de manifestations littéraires :

Hors limites (Ile-de-France). Menée en collaboration avec le réseau des bibliothèques de Seine-Saint-Denis, cette manifestation réussit à toucher des publics parfois éloignés du livre et de la lecture, grâce à une programmation éditoriale exigeante, déployée un peu partout sur le département, et un système de navettes, permettant de rallier facilement les lieux culturels accueillant les rencontres littéraires. Par ailleurs, Hors limites participe activement au maillage éducatif et culturel en Ile-de-France, en proposant des ateliers d'écriture à destination de la jeunesse.

La Manufacture d'idées (Bourgogne-Franche-Comté). S'intéressant à toutes les formes de culture et aux nouveaux moyens de promotion du livre et de la lecture, cette manifestation, de notoriété nationale, propose une approche vivante des savoirs, en matière de sciences humaines et sociales, sciences du vivant, arts et littératures, à travers des débats, des rencontres, des conférences, mais aussi des séances de cinéma ou des spectacles en lien avec la programmation.

Le Salon du livre et de la BD de Creil (Hauts-de-France). S'appuyant sur une programmation de plus en plus étoffée, autour de thématiques engagées et citoyennes, à destination du jeune public, cette manifestation s'accompagne de nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle, mobilisant une centaine d'auteurs sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France.

Le Salon international du livre océanien (Nouvelle-Calédonie). Visant à promouvoir la littérature écrite et orale, à travers de nombreuses rencontres, des journées professionnelles et des ateliers d'écriture, cette manifestation réunissant une trentaine d'auteurs est devenue un événement incontournable dans le paysage culturel de la Nouvelle-Calédonie.

Oh les beaux jours ! (Provence-Alpes-Côte d'Azur). Désormais bien implanté à Marseille et reconnu à l'échelle nationale, ce festival a pour ambition de décloisonner la littérature (littérature générale, jeunesse et bande dessinée), en la faisant dialoguer avec d'autres formes artistiques et en développant des actions d'éducation artistique et culturelle, notamment un concours d'écriture qui touche des collèges de l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône.

Le soutien aux structures d'accompagnement ou de valorisation du livre

Chaque année, le CNL soutient des structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre. En 2020, l'établissement a ainsi subventionné 40 structures pour un montant total de 2,03 M€.

Les subventions aux structures d'accompagnement du secteur du livre

Le CNL soutient un certain nombre de structures contribuant à représenter, accompagner ou promouvoir les professionnels de la chaîne du livre, en particulier les auteurs, les éditeurs, les revues ou les librairies.

En 2020, ont notamment été aidés :

L'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF). Visant à promouvoir la qualité des traductions littéraires publiées en français, à sauvegarder les intérêts spécifiques des traducteurs littéraires et à contribuer au développement des échanges culturels entre les peuples, l'ATLF participe à de nombreux débats et s'attache à faire connaître le travail de traduction à un large public.

L'Association internationale des libraires francophones (AILF). Ayant pour ambition d'instaurer des relations pérennes entre les acteurs de la chaîne du livre, l'AILF contribue à développer la langue française et les cultures francophones, à travers la mise en réseau des librairies francophones dans le monde.

L'Association pour la promotion de la traduction littéraire (ATLAS). Afin de promouvoir la traduction littéraire et de mettre en valeur le rôle du traducteur, ATLAS propose une série d'événements et de formations : Assises de la traduction littéraire, Printemps de la traduction, Fabrique des traducteurs, ateliers...

L'Association pour le développement de la librairie de création (ADELC). Contribuant au maintien d'un réseau de librairies indépendantes de qualité, en leur apportant les moyens de se développer et de conserver leur indépendance, tout en participant à la professionnalisation et à la prise de responsabilité de nouveaux libraires, l'ADELC favorise la diversité et le renouvellement de la création éditoriale.

La Société des gens de lettres (SGDL). Reconnue d'utilité publique, la SGDL a pour missions la promotion du droit d'auteur, la défense des intérêts juridiques et économiques des auteurs de livres (écrivains, essayistes, traducteurs, illustrateurs...) et l'amélioration de leur statut, que l'écriture soit ou non leur activité première. Par ailleurs, l'association s'attache à la promotion du patrimoine littéraire, mais aussi à la défense de la langue française et de la liberté de création. Parallèlement, compte tenu du contexte de crise sanitaire et économique de l'année 2020, le CNL a créé une aide d'urgence, dotée d'un peu plus d'1 M€, en faveur des auteurs les plus fragilisés. Disposant des outils nécessaires à l'instruction rapide des demandes, la Société des gens de lettres (SGDL) a été chargée de la mise en œuvre de cette aide exceptionnelle.

Les aides aux structures de valorisation du secteur du livre

Chaque année, le CNL soutient un certain nombre de structures contribuant à diffuser et promouvoir le livre et la lecture ou participant à l'éducation artistique et culturelle.

Ont ainsi été aidés en 2020 :

Le Centre de promotion du livre jeunesse (CPLJ) (Ile-de-France). Organisateur du Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, vitrine annuelle de l'édition jeunesse, le CPLJ déploie également son action tout au long de l'année, à travers l'organisation d'événements littéraires, la formation de professionnels du livre et l'accompagnement des politiques publiques dédiées à la jeunesse. Depuis 2015, le CPLJ est le partenaire de Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse.

Ent'revues (Ile-de-France). Organisatrice du Salon de la revue, Ent'revues propose depuis plus de 30 ans un espace d'information, de rencontre et de réflexion pour la préservation, l'étude et la promotion des revues culturelles et scientifiques.

La Maison de la poésie/Scène littéraire (Ile-de-France). Lieu d'écoute de la poésie et de la littérature contemporaine, la Maison de la poésie/Scène littéraire porte une attention particulière à la diversité éditoriale, en faisant cohabiter des propositions pointues ou expérimentales avec des formes plus accessibles. Au-delà de sa programmation annuelle, elle organise également le festival Paris en toutes lettres.

La Maison des écrivains étrangers et des traducteurs (MEET) (Pays de la Loire). Visant à promouvoir les littératures étrangères en France, la MEET propose des manifestations littéraires, des résidences d'écrivains et de traducteurs, la remise de prix littéraires et met en œuvre des projets éditoriaux ou des actions pédagogiques.

Le Printemps des poètes (Ile-de-France). Proposant tout au long de l'année un centre de ressources sur la poésie, des actions de formation et une information spécifique à destination des enseignants sur les actions à conduire en milieu scolaire, l'association organise également chaque année la manifestation nationale éponyme.

Les petits champions de la lecture (Ile-de-France). Visant à promouvoir la lecture sur un mode ludique, en faisant appel à la spontanéité, au plaisir de lire et au partage, le concours des Petits champions de la lecture invite tous les enfants scolarisés en classe de CM2 à lire en public, pendant trois minutes, un extrait d'un roman jeunesse de leur choix. Chaque année, la finale nationale se déroule habituellement sur la scène de la Comédie-Française, en présence des auteurs des livres sélectionnés. En 2020, compte tenu du contexte de crise sanitaire et économique, la finale a fait l'objet d'une web-série inédite, ponctuée d'interventions d'auteurs et d'invités exceptionnels.



La politique territoriale du Centre national du livre

Depuis 2014, le CNL a développé une politique territoriale ambitieuse, qui vise à maintenir une offre de livres diversifiée sur l'ensemble du territoire. Au moyen de conventions de partenariat avec les régions et les DRAC, le CNL a ainsi souhaité mobiliser des ressources nouvelles pour une politique publique du livre, complémentaire à son action nationale et aux interventions des services déconcentrés du ministère de la Culture, en s'efforçant de simplifier l'accès aux aides pour les porteurs de projet.

Ces conventions ont pour objectif, d'une part, d'inciter les régions à augmenter leur contribution en faveur du livre et, d'autre part, de soutenir les librairies jouant un rôle significatif de diffusion du livre sur leur zone de chalandise, mais inéligibles aux dispositifs nationaux du CNL, principalement du fait de leur chiffre d'affaires ou de leur assortiment. Elles ont également pour enjeu d'améliorer la lisibilité de l'action publique et, ainsi, d'optimiser l'effet de levier de la politique partenariale Etat-région au profit du commerce indépendant de librairie et de la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire.

Dans cette perspective, des conventions-cadres triennales et tripartites, pour la période 2018-2020 ou 2019-2021, et leurs conventions d'application opérationnelle et financière pour l'année 2020 ont été signées, avec les régions Bretagne (bipartite CNL-Région), Centre-Val de Loire, Grand Est, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et La Réunion. Par ailleurs, une nouvelle convention-cadre triennale, incluant une aide aux librairies indépendantes et une aide aux auteurs, a été signée avec la région Auvergne-Rhône-Alpes pour un démarrage au deuxième semestre 2020.

In fine, pour l'année 2020, le soutien du CNL en faveur de l'action territoriale est ainsi porté à plus de 0,75 M€, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2019.

Les librairies indépendantes, en tant que points de vente individuels, se répartissent 92 % du total des aides du CNL versées dans le cadre de ces conventions ; les 8 % restants bénéficiant aux expérimentations de soutien à la vie littéraire (soutien aux auteurs en Auvergne-Rhône-Alpes, soutien aux résidences d'auteurs en Bretagne et en Centre-Val de Loire, soutien aux projets de compagnonnage pour la jeunesse en Nouvelle-Aquitaine).

Après 6 ans de mise en œuvre, une évaluation de la politique territoriale du CNL a été lancée en septembre 2020, avec pour objectif d'en présenter les conclusions au Conseil d'administration courant 2021. Dans l'attente de ces conclusions et de la mise en place d'un nouveau cycle de conventionnement à compter de 2022, les conventions-cadres ont été prorogées pour l'année 2021 ou conclues avec une clause de revoyure pour 2022.

Parallèlement, compte tenu du contexte de crise sanitaire et économique de l'année 2020, une convention tripartite *ad hoc* a été signée en Pays de la Loire, pour renforcer le soutien aux librairies indépendantes et aux maisons d'édition bénéficiaires des aides exceptionnelles mises en œuvre par le CNL dans le cadre des plans d'urgence et de relance à la filière du livre.

Les études du Centre national du livre

Afin de s'assurer de la pertinence de son action, le CNL s'attache à mieux connaître le secteur dans lequel il évolue, grâce à des études opérationnelles permettant à la fois d'éclairer la profession et de conduire une politique de soutien la plus adaptée possible.

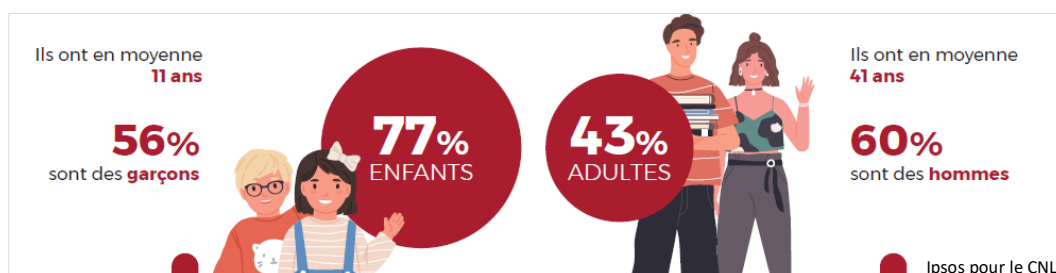
En 2020, dans le prolongement des réflexions qu'il a déjà menées sur les liens qui unissent les Français au livre et à la lecture, et à l'occasion de l'année événement « BD 2020 », le CNL s'est particulièrement intéressé à la bande dessinée.

En effet, riche de multiples formes d'expression, la bande dessinée a longtemps été considérée comme une culture à la marge. Pourtant, c'est souvent par elle que passent, pour les plus jeunes, les premiers contacts avec le livre et l'accès à la lecture en autonomie. Par ailleurs, malgré un dynamisme indéniable, le secteur reste en quête d'une reconnaissance pleine et entière. « BD 2020 » a donc été l'occasion de célébrer le 9^e art et d'aller au-delà des idées reçues.

C'est dans cette optique que le CNL a cherché, avec l'institut Ipsos, à mieux comprendre les Français, âgés de 7 à 75 ans, dans leurs rapports au livre et à la lecture de bande dessinée, à travers l'analyse de leurs pratiques, de leurs motivations, de leurs freins, de leurs perceptions, de leurs sources de prescription, mais aussi des leviers d'incitation qui les amènent ou les amèneraient vers la bande dessinée.¹

Globalement, les Français lisent des BD, surtout les enfants et les garçons

Les enfants se révèlent nettement plus lecteurs de BD (77%) que les adultes (43%). Ce taux de lecteurs de BD (tous genres confondus) culmine chez les pré-ados (plus de 80% de lecteurs de BD entre 9 et 13 ans), pour décroître progressivement à partir de 14 ans et être au plus bas chez les 56-65 ans.



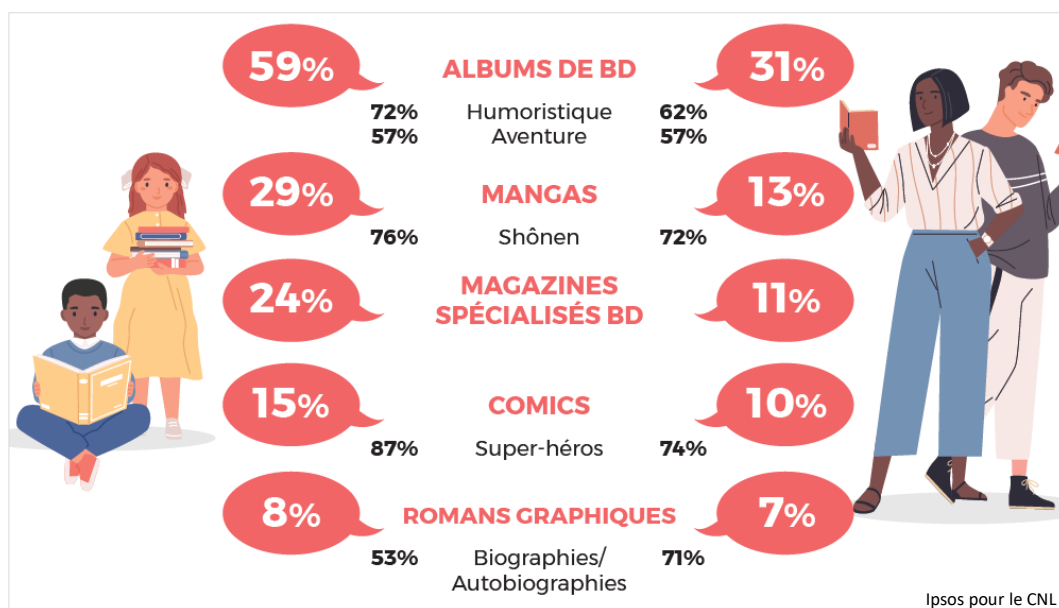
Les garçons et les hommes sont plus lecteurs de BD que les filles ou les femmes

Globalement, les lecteurs de BD se caractérisent par un profil plutôt masculin, aussi bien chez les enfants que chez les adultes, et plutôt jeune (chez les lecteurs de BD, l'âge moyen est de 11 ans chez les enfants, 41 ans chez les adultes).

Les Français lisent prioritairement des albums

Pour tous, les albums sont le genre de BD le plus lu, devant les mangas, dont « l'âge d'or » se situe autour de 13 ans, les magazines spécialisés BD, les comics et les romans graphiques.

¹ Interrogation en ligne, compatible multi-supports, d'un échantillon national représentatif des Français, filles/garçons de 7 à 15 ans (1 000 répondants), femmes/hommes de 16 à 75 ans (1 000 répondants), du 12 au 24 janvier 2020.



La lecture de BD est très rarement exclusive

Seulement 2 % des enfants et 4 % des adultes lecteurs de BD lisent exclusivement des BD. En plus des BD, les enfants lecteurs de BD lisent aussi des documentaires, des romans et des albums jeunesse. Les adultes lecteurs de BD lisent également de nombreux autres genres littéraires, notamment des romans et des livres pratiques.

Les lecteurs de BD préfèrent lire au format papier

Le format papier reste privilégié par tous les lecteurs de BD, mais 1/4 des enfants et 1/3 des adultes lisent également des BD au format numérique. Pour cette lecture au format numérique, la tablette tactile et l'ordinateur sont les principaux supports utilisés.

La famille est la première prescriptrice de BD chez les enfants

Les parents et grands-parents sont les premiers prescripteurs des BD lues par les enfants. Par ailleurs, ils se procurent une grande partie des BD qu'ils lisent *via* leur cercle familial ou *via* l'emprunt en bibliothèque. De leur côté, les adultes sont majoritairement autonomes dans leurs choix. Ils s'achètent très majoritairement eux-mêmes les BD qu'ils lisent, même si 1/4 d'entre eux en emprunte aussi à la bibliothèque.

Les Français aiment lire des BD, qu'ils associent au plaisir et à la détente.

Les Français aiment lire des livres et notamment des BD, qu'ils seraient très ennuyés d'arrêter de lire. Astérix est de loin la BD préférée des Français, tant chez les enfants que les adultes. Le plaisir et la détente sont les principales motivations de lecture de BD, chez les enfants comme les adultes.

La pratique d'autres activités est le premier frein à la lecture de BD chez les enfants, quand les adultes préfèrent d'autres genres littéraires et manquent de temps.

Les enfants expliquent leur abandon ou moindre lecture de BD, avant tout par la pratique d'autres loisirs, mais aussi par la lecture d'autres genres littéraires, alors que les adultes les justifient principalement par la lecture d'autres genres littéraires et le manque de temps, surtout ressenti par ceux âgés de 16 à 35 ans et de 35 à 55 ans. D'ailleurs, avoir plus de temps serait un important levier d'incitation à la lecture de BD chez tous les Français.

L'étude complète est téléchargeable et feuilletable sur le site internet du CNL

Les grands événements littéraires

Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse



Souhaitée par le ministère de la Culture en 2015, la grande fête du livre pour la jeunesse est, depuis, conçue et mise en œuvre par le CNL, avec pour ambition de créer une véritable « nation de lecteurs ». À travers elle, l'établissement s'attache à faire évoluer l'image du livre, en l'associant au plaisir de lire ; à se saisir d'une période de temps libre, de loisirs, de vacances en famille, où les enfants, « déconnectés du livre scolaire », lisent plus volontiers ; à

faciliter l'accès au livre pour démythifier le support ; à apporter le livre aux jeunes, sur leurs lieux de vacances ou, pour ceux qui ne partent pas, à proximité de chez eux ; à toucher les publics les plus empêchés et éloignés du livre, notamment dans les territoires périurbains ou ruraux en difficulté ; à soutenir la littérature de jeunesse sans porter de jugement de valeur sur ce qui est lu. Une telle opération est également un moyen unique de soutenir l'ensemble de la profession.

La grande fête du livre pour la jeunesse donne accès au livre sous toutes ses formes, pour tous, dès le plus jeune âge, sur tout le territoire, dans un esprit ludique, tout en répondant au double besoin de proximité et de liberté des organisateurs.

Pour sa 6^e édition, du 8 au 19 juillet 2020, Partir en livre s'est réinventé pour s'adapter au contexte sanitaire et a imaginé, pour la toute première fois, un rendez-vous digital quotidien. Pendant les douze jours de la manifestation, le CNL a ainsi proposé un bouquet d'animations digitales (#PartirEnLivre), accessibles en direct ou en rediffusion. De nombreux acteurs du monde du livre, mais également des personnalités, ont participé à l'animation de l'opération, en partageant leurs conseils ou leurs souvenirs de lecture. Avec plus de 860 000 vues sur les réseaux sociaux et une fréquentation record du site internet de l'événement, ces contenus inédits et ambitieux ont profité à des milliers de personnes. Par ailleurs, le CNL a appelé les opérateurs à proposer des initiatives, numériques ou physiques, dans le respect des mesures sanitaires.

La lecture et la littérature jeunesse ont donc été à l'honneur, tant sur les réseaux sociaux que lors d'événements organisés partout en France et dans le monde (540 structures se sont mobilisées, à travers plus de 1 000 initiatives : activités à faire chez soi, opérations solidaires, jeux, ressources en ligne, lectures à distance...), confortant Partir en livre comme le rendez-vous incontournable du livre jeunesse de l'été.

A cette occasion, le CNL a également pu distribuer plus de 17 000 Chèques Lire, soit près de deux fois plus qu'en 2019, aux enfants et aux familles participants aux initiatives locales. Cette opération d'ampleur a été pensée à la fois comme un soutien à l'activité économique de la filière du livre, en particulier celle des librairies indépendantes, et un geste fort en direction des publics.

Après 6 ans d'existence, la manifestation Partir en livre est désormais inscrite dans le paysage estival des Français, à l'instar d'autres grandes fêtes culturelles nationales.

BD 20-21, la France aime le 9^e art



Initiée en 2019, à l'occasion du festival international de la BD d'Angoulême, l'année de la bande dessinée a pour ambition de faire reconnaître, pleinement et complètement, l'excellence de la bande dessinée française, en mettant en lumière son rôle fédérateur et sa capacité à convaincre tous les publics.

Confiée au Centre national du livre (CNL) et à la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême (CIBDI), en lien avec la direction générale des médias et des industries culturelles du ministère de la Culture, cette année dédiée à la bande dessinée s'appuie sur une programmation multiforme, déployée un peu partout en France et à l'étranger.

Mises en valeur grâce à un dispositif complet et une plateforme spécifique, les initiatives développées, grâce à de nombreux partenariats, dans le cadre de cette année de la BD, sont portées par les opérateurs du ministère de la Culture, par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, par les festivals et les librairies de bande dessinée, par les associations et syndicats d'accompagnement ou de représentation du secteur du livre, ainsi que par de nombreux partenaires privés.

Au sein de cette programmation particulièrement riche, le cycle de conférences « La bande dessinée au Collège de France », inauguré par Benoît Peeters en octobre 2020, a signé la première intervention d'importance pour le 9^e art au sein du Collège de France, revêtant ainsi un caractère exceptionnel et hautement symbolique, faisant de cet événement inédit l'un des points forts de l'année de la BD. Le « Village BD », manifestation itinérante associant talents locaux et artistes de la scène nationale, initialement prévue dans 5 grandes villes de France, a également marqué cette année dédiée, à Lille durant l'été et à Brest en septembre 2020. Par ailleurs, la mobilisation du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a permis l'organisation de 62 résidences d'auteurs de bande dessinée, dans 20 écoles primaires, 21 collèges, 4 lycées généralistes et 17 lycées professionnels ou techniques.

Fin 2020, plus de 1 200 lieux étaient inscrits sur la plateforme [BD2020.culture.gouv.fr](https://bd2020.culture.gouv.fr) (904 bibliothèques et médiathèques participantes, 81 écoles et établissements scolaires, 63 collectivités territoriales, 100 musées et 68 structures basées à l'étranger), pour l'organisation de près de 2 000 événements : expositions, rencontres d'auteurs, prix et palmarès, salons et festivals...

Compte tenu du contexte de crise sanitaire, cette année de la bande dessinée se poursuivra jusqu'en juin 2021, afin de donner, malgré tout, toute sa place à la bande dessinée.



LES MOYENS ET L'ORGANISATION

Les moyens du Centre national du livre

Grandes masses budgétaires

En M€	2018	2019	2020	écart M€ 19-20	évol. % 19-20
Taxes	27,88	0,00	0,00	0,00	
Subvention pour charges de service public		23,67	53,59	29,92	126,4%
Autres recettes	0,26	0,36	0,84	0,48	133,3%
<i>dont reprises provisions, amortissements</i>	<i>0,08</i>	<i>0,14</i>	<i>0,12</i>	<i>-0,02</i>	<i>-14,3%</i>
Total recettes	28,14	24,03	54,43	30,40	126,5%
Personnel	3,29	3,33	3,21	-0,12	-3,6%
Fonctionnement	2,60	2,70	2,43	-0,27	-10,0%
<i>dont dotations provisions, amortissements</i>	<i>0,32</i>	<i>0,23</i>	<i>0,19</i>	<i>-0,04</i>	<i>-17,4%</i>
Interventions	22,29	17,36	37,61	20,25	116,6%
Total dépenses	28,18	23,39	43,25	19,86	84,9%
Résultat net	-0,04	0,64	11,18		

Source : compte de résultat 2020 de l'agence comptable du CNL

Pour mémoire, à compter du 1^{er} janvier 2016, comme d'autres établissements publics, le Centre national du livre a mis en œuvre et appliqué le décret n° 2012-1246, du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Depuis, l'activité de l'établissement est donc analysée au regard de la nomenclature GBCP, selon des périmètres sensiblement différents de ceux des exercices précédents, rendant inopérants les comparatifs pluriannuels longs et détaillés.

Par ailleurs, également depuis 2016, le CNL met pleinement en œuvre les dispositions de l'instruction du 24 juin 2015 pour la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants¹. Une synthèse des dépenses des dirigeants effectuées lors de l'exercice précédent est ainsi systématiquement présentée, lors du premier conseil d'administration de l'année. En outre, un tableau de bord des dépenses des dirigeants est rigoureusement alimenté et transmis chaque trimestre à l'agence comptable et au contrôleur budgétaire de l'établissement.

En 2020, le CNL affiche un résultat excédentaire. En effet, le niveau final du fonds de roulement et le niveau final de trésorerie sont exceptionnellement élevés, en raison du décalage entre le financement du plan de relance accordé en 2020 et la mise en œuvre des mesures qui s'étalera sur 2021.

¹ Instruction pour la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants, préparée avec le concours de l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC), ministère de la Culture, 24 juin 2015.

Répartition des recettes

En M€	2018	2019	2020	écart M€ 19-20	évol. % 19-20
Taxes	27,88	0,00	0,00	0,00	-100,0%
Subvention pour charges de service public		23,67	53,59	29,92	126,4%
Autres recettes	0,26	0,36	0,84	0,48	133,3%
<i>dont reprises provisions, amortissements</i>	<i>0,08</i>	<i>0,14</i>	<i>0,12</i>	<i>-0,02</i>	<i>-14,3%</i>
Total recettes	28,14	24,03	54,43	30,40	126,5%

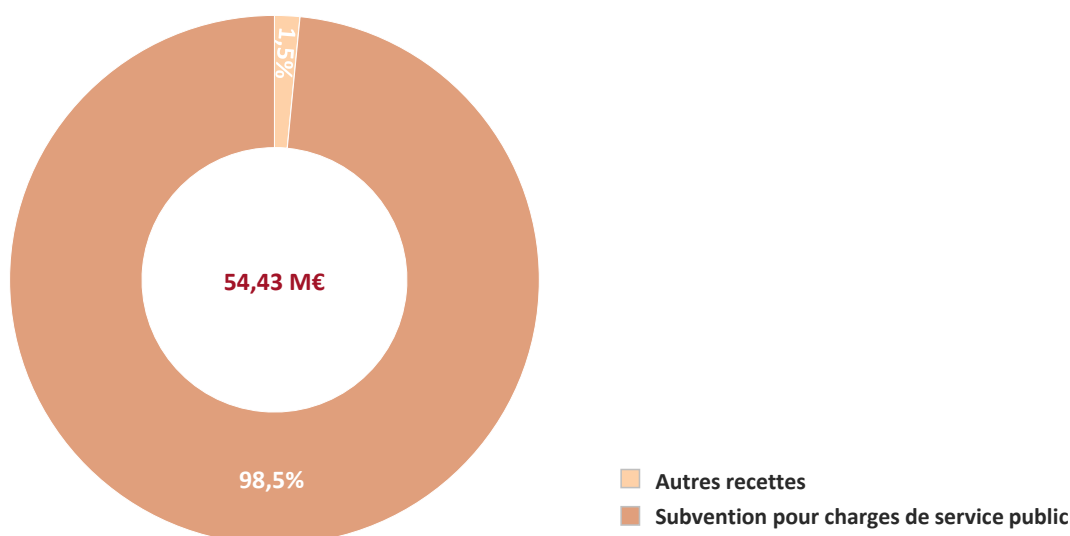
Source : compte de résultat 2020 de l'agence comptable du CNL

Pour mener à bien ses missions, le CNL bénéficiait jusqu'au 31 décembre 2018 du produit de deux taxes fiscales qui lui étaient affectées et qui constituaient son unique ressource : une taxe sur le chiffre d'affaires des éditeurs et une taxe sur les appareils de reproduction et d'impression.

Ces taxes ayant été supprimées en 2019, le CNL bénéficie désormais d'une subvention pour charges de service public (et d'une dotation en fonds propres) sur crédits du ministère de la Culture.

En 2020, compte tenu du contexte de crise sanitaire et économique lié à l'épidémie de Covid-19, le CNL a mis en œuvre un plan d'urgence, puis un plan de relance du secteur du livre, en plus de ses dispositifs courants. Pour cela, l'établissement a bénéficié de recettes beaucoup plus importantes, avec une subvention pour charges de service public de 53,59 M€ (soit 98,5 % de ses ressources), dont 25 000 € du ministère de l'Éducation nationale, afin de financer une partie des résidences d'auteurs mises en place dans le cadre de l'année de la BD. Il a, en outre, reçu des crédits de la Région Pays de la Loire, dans le cadre du plan de relance, à hauteur de 228 000 €. La dotation en fonds propres s'est quant à elle élevée à 72 000 €.

In fine, les recettes totales du CNL se sont élevées à 54,43 M€.



Répartition des dépenses

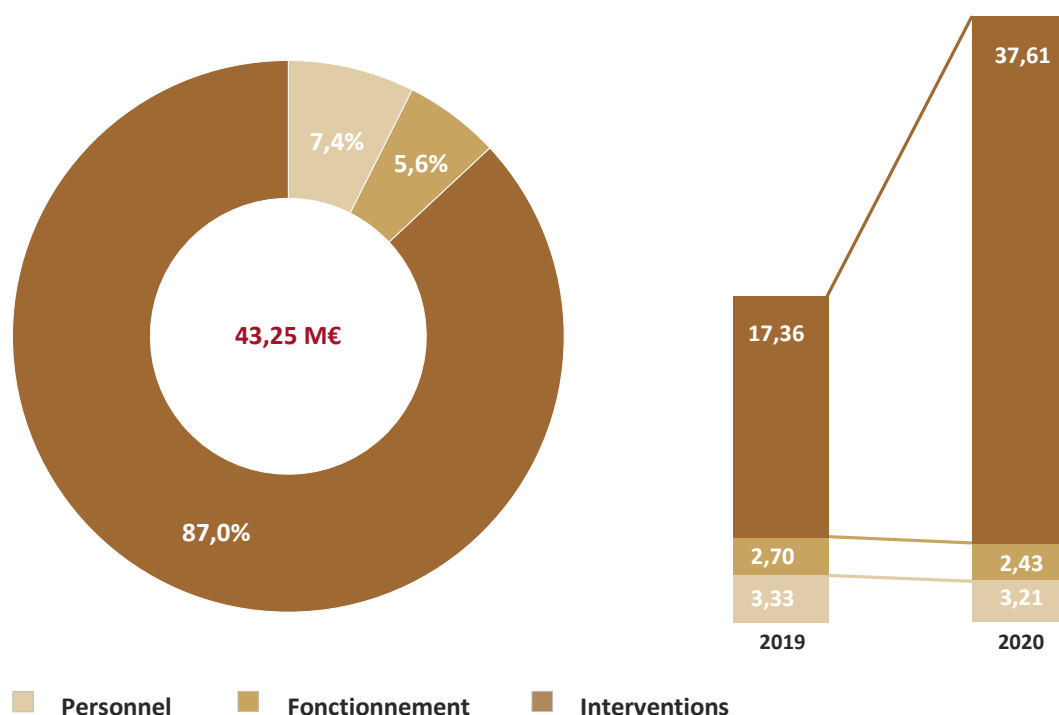
En M€	2018	2019	2020	écart M€ 19-20	évol. % 19-20
Personnel	3,29	3,33	3,21	-0,12	-3,6%
Fonctionnement	2,60	2,70	2,43	-0,27	-10,0%
<i>dont dotations provisions, amortissements</i>	<i>0,32</i>	<i>0,23</i>	<i>0,19</i>	<i>-0,04</i>	<i>-17,4%</i>
Interventions	22,29	17,36	37,61	20,25	116,6%
Total dépenses	28,18	23,39	43,25	19,86	84,9%
Résultat net	-0,04	0,64	11,18		

Source : compte de résultat 2020 de l'agence comptable du CNL

En matière de personnel, les dépenses sont en légère baisse par rapport à 2019, s'établissant à 3,21 M€ pour la seule masse salariale. Cette baisse est principalement due au non recrutement en année pleine d'un certain nombre d'agents du CNL, à la suite de plusieurs départs, et à un versement moins élevé que prévu initialement des indemnités chômage, liées à d'anciens agents contractuels de l'établissement. En matière de dépenses de fonctionnement, qui s'établissent à 2,43 M€, la baisse constatée s'explique essentiellement par les conséquences de la crise sanitaire (annulation ou digitalisation de nombreux événements, absence de réceptions et de déplacements, travail à distance des agents, etc.). En termes d'investissements, les dépenses se sont élevées à 72 000 € pour l'achat de matériels informatiques tout au long de l'année, afin de permettre aux agents du CNL de poursuivre leurs missions, à distance dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 et dans les meilleures conditions, avec un objectif atteint de continuité du service public.

Par ailleurs, grâce au soutien du ministère de la Culture et à la mobilisation de chacun, les dépenses d'intervention ont, quant à elles, pu être fortement augmentées, à hauteur de 37,61 M€, afin d'aider les professionnels du livre, particulièrement touchés par la crise sanitaire et économique.

In fine, les dépenses totales du CNL se sont élevées à 43,25 M€ en 2020.



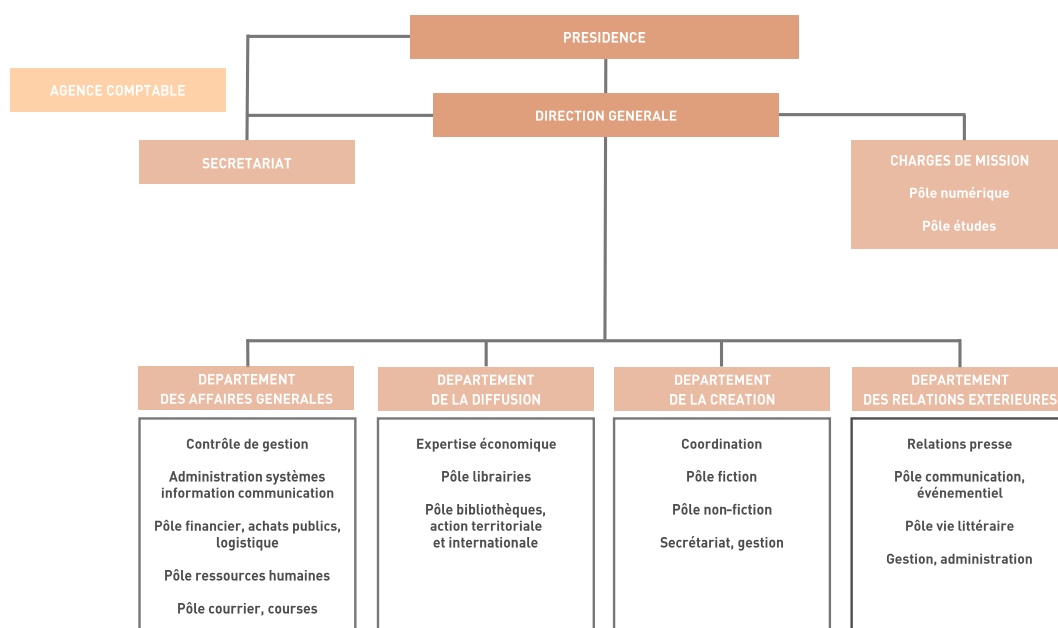
L'organisation du Centre national du livre

Etablissement public administratif sous tutelle du ministère de la Culture, le CNL est dirigé par une présidente ou un président de plein exercice, nommé par le Président de la République. Le 18 novembre 2020, Régine Hatchondo a été nommée présidente du CNL, en remplacement de Vincent Monadé.

La présidente ou le président du CNL préside le conseil d'administration où siègent deux membres du Parlement, huit représentants de l'Etat (ministères de la Culture ; de l'Economie, des Finances et de la Relance ; de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports), neuf représentants des professions et activités littéraires (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, professionnels des bibliothèques), deux personnalités qualifiées et un représentant du personnel.

Ce conseil d'administration a notamment pour missions de déterminer les objectifs de l'établissement et de fixer les compétences et les modalités de fonctionnement des commissions, qui rassemblent près de 300 spécialistes (écrivains, universitaires, journalistes, chercheurs, traducteurs, critiques, éditeurs, libraires, bibliothécaires, animateurs de la vie littéraire...). Ces spécialistes étudient et émettent un avis sur les demandes d'aide soumises à la décision du président.

La présidente ou le président du CNL est également ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement qu'elle/il dirige. Elle/il est assistée/assisté d'une directrice générale ou d'un directeur général (nommée / nommé par arrêté de la ou du ministre de la Culture). L'établissement est, par ailleurs, organisé en quatre départements (affaires générales, création, diffusion, relations extérieures) auxquels s'ajoutent un pôle de secrétariat et un pôle de chargés de mission sur les questions transversales (numérique et études).



Répartition des effectifs

Depuis 2019, le CNL dispose d'un plafond d'emplois de 65 équivalents temps plein. Au 31 décembre 2020, l'établissement comptait, en personnes physiques, 25 titulaires et 39 contractuels. Parmi ces agents, 45 étaient des femmes et 19 des hommes. Sur les 45 femmes, 17 appartenaient à la catégorie A+ ou A ou aux groupes 4 et 3 (soit 37,7 % des femmes), 25 appartenaient à la catégorie B ou au groupe 2 (soit 55,5 %) et enfin 3 appartenaient à la catégorie C ou au groupe 1 (soit 6,7 %). Sur 19 hommes, 11 appartenaient à la catégorie A+ ou A ou aux groupes 4 et 3 (soit 57,9 % des hommes), 5 appartenaient à la catégorie B ou au groupe 2 (soit 26,3 %) et enfin 3 agents appartenaient à la catégorie C ou au groupe 1 (soit 15,8 %).

L'âge moyen des agents du CNL est de 48 ans et 6 mois ; le plus jeune étant âgé de 23 ans et le plus âgé de 65 ans. Pour les femmes, l'âge moyen s'établit à 49 ans et 5 mois, tandis que celui des hommes est de 46 ans et 8 mois.

En 2020, compte tenu du contexte particulier lié à l'épidémie de Covid-19, le CNL a accueilli beaucoup moins de stagiaires qu'en temps normal (1 au département de la création et 1 au département des relations extérieures), pour un total de 200 jours de stage. Pour les mêmes raisons, aucun collégien n'a été accueilli dans le cadre d'un stage d'observation d'une semaine en milieu professionnel. En revanche, le recours à des agents occasionnels a été plus important, afin de pouvoir absorber l'augmentation significative de la charge de travail, induite par les très nombreuses demandes reçues dans le cadre des plans d'urgence et de relance du secteur du livre.

Travail à distance exceptionnel

Dès le 16 mars 2020, suite au confinement mis en place sur l'ensemble du territoire pour freiner l'épidémie de Covid-19, 60 % des agents du CNL ont pu être équipés d'un ordinateur professionnel sécurisé, avec accès VPN (réseau privé virtuel) ; les 40 % restants étaient soit absents, soit avaient *a minima* accès à leur messagerie professionnelle. Ces agents ont été équipés par la suite en matériel informatique et bureautique pour travailler à distance et remplir leurs missions dans les meilleures conditions. Ainsi, à la mi-avril 2020, 90 % des agents étaient équipés. Cet excellent taux d'équipement informatique des agents et la dématérialisation des demandes d'aides, effective depuis 2018, ont permis de gérer efficacement et dans des délais contraints le doublement du soutien du CNL aux professionnels du livre.

Le CNL a fait le choix de rester physiquement fermé jusqu'au 31 août 2020, malgré la levée du confinement le 13 mai.

Depuis le deuxième confinement, déclaré en octobre 2020, le CNL est ouvert partiellement, les lundis et jeudis, pour permettre aux agents qui en auraient besoin de venir ponctuellement.

Télétravail

Parallèlement, la mise en place officielle du télétravail a été votée au comité technique du 2 avril 2020.

Pour mémoire, le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent sur son lieu d'affectation sont réalisées hors de ces locaux, de façon régulière, normée et volontaire, en utilisant les technologies de l'information et de la communication. En sont donc exclues les autres formes de travail à distance (travail nomade, travail en réseau, astreintes, etc.).

La totalité des agents dont les fonctions étaient éligibles en ont ainsi bénéficié, après entretien avec leur supérieur hiérarchique et accord de la direction. Les jours télétravaillés sont fixes et ne peuvent être modifiés, sauf en cas de circonstances exceptionnelles (grève des transports prolongée par exemple). La quotité maximale de jours télétravaillés a été fixée à 2 par semaine. Les fonctions inéligibles au télétravail au CNL, car nécessitant une présence obligatoire sur site, concernent l'accueil, la maintenance, l'assistance de direction et le courrier, soit 5 agents au total.

ANNEXES



Répartition détaillée du plan d'urgence

	Région	Nombre d'aides	Montants alloués
Auteurs	ILE-DE-FRANCE	2	1 059 969 €
Soutien exceptionnel aux auteurs <i>via</i> la SGDL		2	1 059 969 €
Editeurs indépendants	ILE-DE-FRANCE	57	332 869 €
	PACA	15	82 615 €
	AUVERGNE-RHONE-ALPES	16	77 000 €
	NOUVELLE-AQUITAINE	15	73 000 €
	OCCITANIE	7	42 000 €
	GRAND EST	6	37 000 €
	BRETAGNE	4	24 500 €
	ETRANGER	5	20 000 €
	OUTRE-MER	2	16 000 €
	NORMANDIE	4	15 500 €
	CENTRE-VAL DE LOIRE	2	14 000 €
	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	2	11 500 €
	HAUTS-DE-FRANCE	2	9 000 €
	PAYS DE LA LOIRE	1	4 000 €
Soutien exceptionnel aux éditeurs indépendants		138	758 984 €
Librairies francophones à l'étranger	ETRANGER	78	499 500 €
Soutien exceptionnel aux librairies francophones à l'étranger		78	499 500 €
Total Plan d'urgence		218	2 318 453 €

Répartition détaillée du plan de relance

	Région	Nombre d'aides	Montants alloués
Relance des maisons d'édition	ILE-DE-FRANCE	37	1 460 045 €
	BRETAGNE	4	146 923 €
	OCCITANIE	4	129 082 €
	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	5	123 492 €
	AUVERGNE-RHONE-ALPES	4	91 229 €
	ETRANGER	3	82 195 €
	NOUVELLE-AQUITAINE	4	71 392 €
	NORMANDIE	2	67 821 €
	PAYS DE LA LOIRE	3	60 000 €
	CENTRE-VAL DE LOIRE	2	28 994 €
	GRAND EST	1	15 733 €
Subvention exceptionnelle à la relance des maisons d'édition		69	2 276 906 €
Modernisation des librairies	ILE-DE-FRANCE	9	228 000 €
	NORMANDIE	4	226 000 €
	NOUVELLE-AQUITAINE	1	150 000 €
	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	2	116 000 €
	AUVERGNE-RHONE-ALPES	3	62 000 €
	GRAND EST	3	54 000 €
	HAUTS-DE-FRANCE	2	51 000 €
	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	1	34 000 €
	OUTRE-MER	1	33 000 €
Aide à la modernisation des librairies		26	954 000 €
Librairies françaises	ILE-DE-FRANCE	262	3 521 673 €
	AUVERGNE-RHONE-ALPES	199	2 032 841 €
	NOUVELLE-AQUITAINE	121	1 329 226 €
	OCCITANIE	118	1 125 216 €
	GRAND EST	83	1 083 523 €
	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	103	1 067 787 €
	BRETAGNE	87	1 011 965 €
	PAYS DE LA LOIRE	58	994 655 €
	OUTRE-MER	23	778 763 €
	NORMANDIE	56	704 479 €
	HAUTS-DE-FRANCE	60	554 773 €
	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	53	489 764 €
	CENTRE-VAL DE LOIRE	38	479 355 €
	CORSE	4	61 143 €
ETRANGER	2	6 146 €	
Subvention exceptionnelle aux librairies françaises		1 267	15 241 309 €
Relance librairies à l'étranger	ETRANGER	53	500 000 €
Subvention exceptionnelle relance librairies francophones à l'étranger		53	500 000 €
Total Plan de relance		1 415	18 972 215 €

Répartition détaillée des aides attribuées par le CNL, de 2018 à 2020 (dispositifs courants)

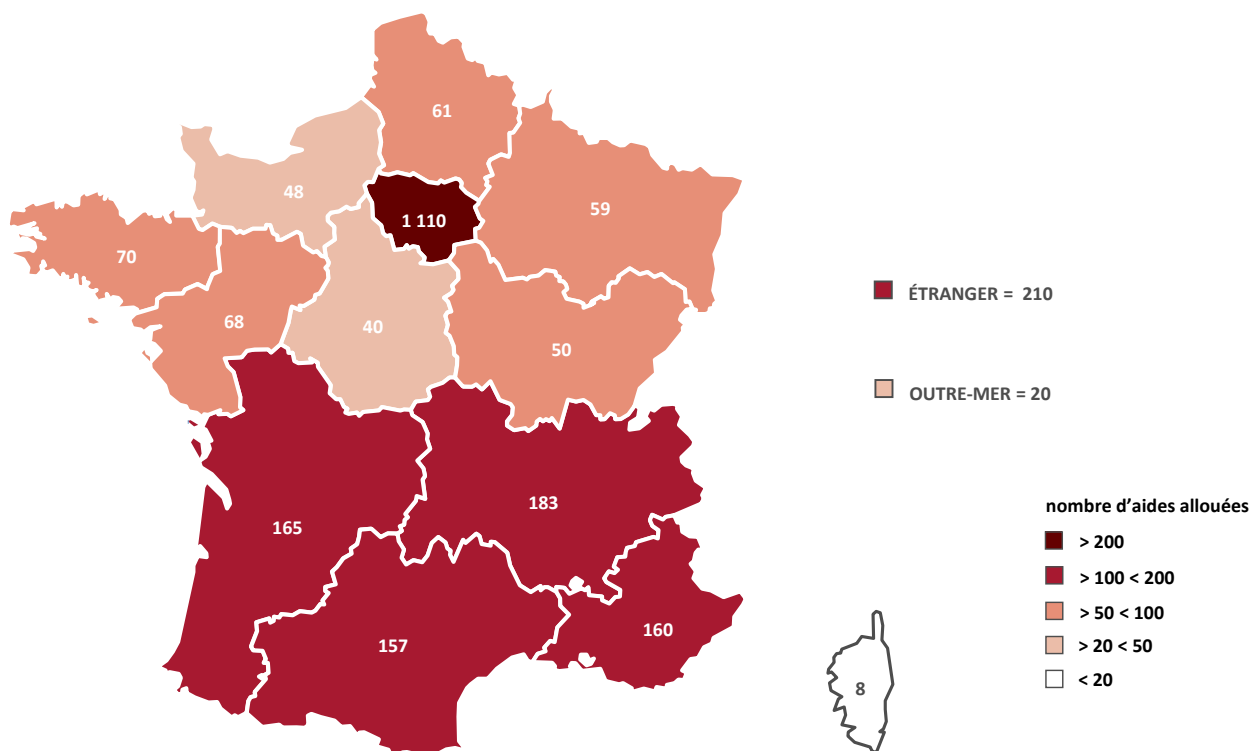
	Nombre d'aides			Montants alloués			Evolution nombre d'aides			Evolution montants		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	18-19	19-20	18-20	18-19	19-20	18-20
Total général	2 265	2 344	2 409	23 776 599 €	19 006 942 €	18 514 100 €	3,4%	2,8%	6,3%	-20,1%	-2,6%	-22,1%
Auteurs et traducteurs	332	368	461	2 764 300 €	3 369 000 €	3 916 500 €	10,9%	25,3%	38,9%	21,9%	16,3%	41,7%
Bourses auteurs (écriture, résidences)	259	304	397	2 358 000 €	2 997 000 €	3 543 000 €	17,4%	30,6%	53,3%	27,1%	18,2%	50,3%
Bourses traducteurs (traduction, séjour)	54	48	56	239 500 €	210 000 €	278 000 €	-11,1%	16,7%	3,7%	-12,3%	32,4%	16,1%
Allocations annuelles auteurs	18	15	7	148 800 €	144 000 €	77 500 €	-16,7%	-53,3%	-61,1%	-3,2%	-46,2%	-47,9%
Bourse Cloan	1	1	1	18 000 €	18 000 €	18 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Editeurs hors revues	1 039	1 079	1 027	5 442 868 €	5 547 893 €	4 947 039 €	3,8%	-4,8%	-1,2%	1,9%	-10,8%	-9,1%
Publication	467	496	487	2 127 303 €	2 331 752 €	2 102 528 €	6,2%	-1,8%	4,3%	9,6%	-9,8%	-1,2%
Traduction (introduction)	272	275	305	1 234 639 €	1 116 736 €	1 289 401 €	1,1%	10,3%	12,1%	-9,5%	13,7%	2,8%
Traduction (extrauction)	245	242	205	622 246 €	585 923 €	562 148 €	-1,2%	-15,3%	-16,3%	-5,8%	-4,1%	-9,7%
Developpement numérique (production livres numériques, services numériques, numérisation des sous-ouvrages, publication numérique...)	23	27	1	1 112 301 €	1 117 745 €	784 000 €	17,4%	-96,3%	-95,7%	0,5%	-29,9%	-29,5%
Developpement des maisons d'édition (voies promotion)	29	34	27	174 379 €	262 437 €	192 963 €	17,2%	-20,6%	-6,9%	50,5%	-26,5%	10,7%
Prêts économiques éditeurs	3	5	2	172 000 €	133 300 €	36 000 €	66,7%	-60,0%	-33,3%	-22,5%	-73,0%	-79,1%
Revues	182	210	228	787 637 €	844 947 €	884 221 €	9,4%	8,6%	18,8%	7,3%	4,6%	12,3%
Fonctionnement	188	209	225	775 900 €	836 523 €	876 451 €	11,2%	7,7%	19,7%	7,8%	4,8%	12,8%
Numérisation	4	1	3	11 647 €	8 424 €	7 770 €	-75,0%	200,0%	-25,0%	-27,7%	-7,8%	-33,3%
Librairies	377	372	374	3 586 677 €	4 063 016 €	3 762 720 €	-1,3%	0,5%	-0,8%	13,4%	-7,4%	5,0%
Subventions économiques aux librairies	47	53	37	667 000 €	748 000 €	579 000 €	12,8%	-30,2%	-21,3%	12,1%	28,2%	43,8%
Prêts économiques librairies	36	44	32	940 000 €	1 325 000 €	959 000 €	22,2%	-27,3%	-11,1%	41,0%	#REF!	#REF!
Valorisation des fonds	221	207	209	1 054 000 €	1 015 000 €	1 063 000 €	-6,3%	1,0%	-5,4%	-3,7%	4,7%	0,9%
Librairies francophones à l'étranger	66	60	86	196 677 €	240 016 €	388 720 €	-9,1%	43,3%	30,3%	22,0%	61,1%	96,6%
Action territoriale (conventions territoriales)	7	8	10	725 000 €	735 000 €	775 000 €	14,3%	25,0%	42,9%	1,4%	5,4%	6,9%
Bibliothèques	85	77	55	3 639 100 €	492 135 €	437 605 €	-9,4%	-28,6%	-35,3%	-86,5%	-11,1%	-88,0%
Diffusion auprès des publics spécifiques	84	77	55	639 100 €	492 135 €	437 605 €	-8,3%	-28,6%	-34,5%	-23,0%	-11,1%	-31,5%
Bibliothèque nationale de France	1	0	0	3 000 000 €	0 €	0 €	-100,0%	#DIV/0!	-100,0%	-100,0%	#DIV/0!	-100,0%
Manifestations littéraires	198	203	224	2 483 291 €	2 659 923 €	2 526 366 €	2,5%	10,3%	13,1%	7,1%	-5,0%	1,7%
Manifestations littéraires	101	97	97	2 213 517 €	2 322 878 €	2 204 696 €	-4,0%	0,0%	-4,0%	4,9%	-5,1%	-0,4%
Fête du livre pour la jeunesse	77	84	107	209 790 €	277 500 €	265 800 €	9,1%	27,4%	39,0%	32,3%	-4,2%	26,7%
Printemps des poètes	20	22	20	59 984 €	59 545 €	55 870 €	10,0%	-9,1%	0,0%	-0,7%	-6,2%	-6,9%
Structures	43	35	40	5 076 726 €	2 029 028 €	2 039 650 €	-18,6%	14,3%	-7,0%	-60,0%	0,5%	-59,8%
Subventions aux structures	43	35	40	5 076 726 €	2 029 028 €	2 039 650 €	-18,6%	14,3%	-7,0%	-60,0%	0,5%	-59,8%

Répartition géographique des aides attribuées par le CNL en 2020

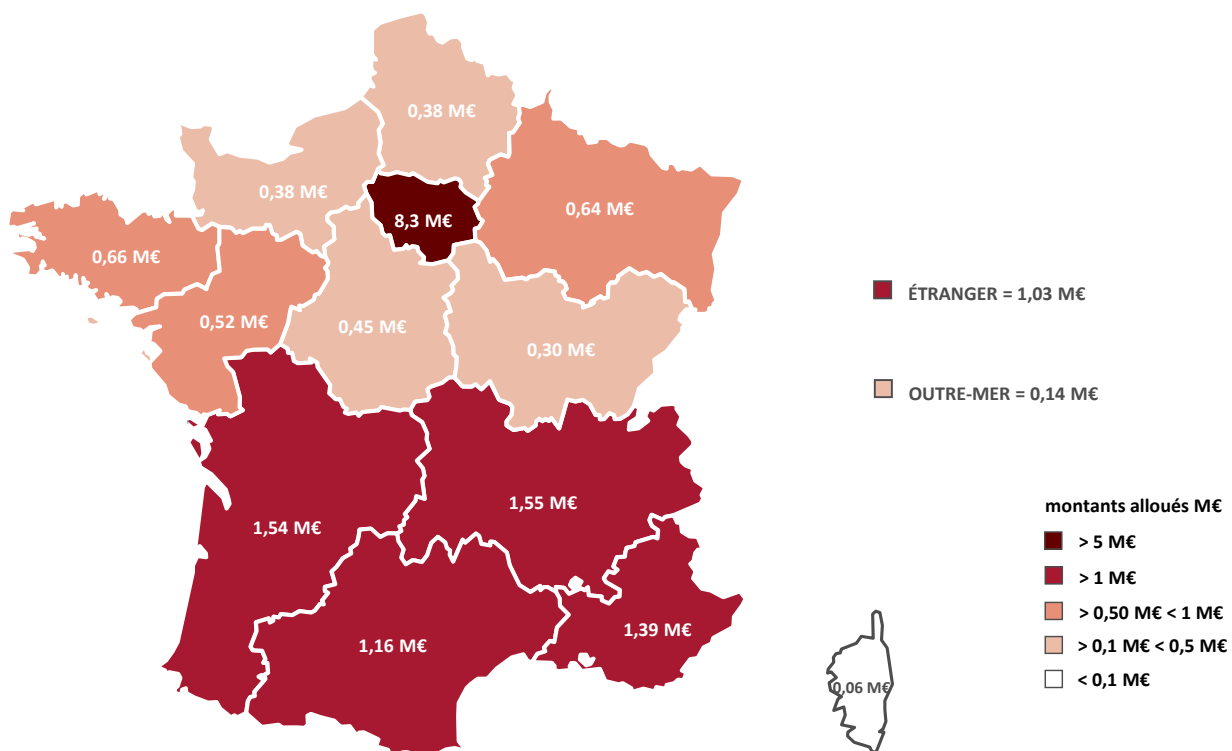
(dispositifs courants)

	Auteurs		Editeurs		Revus		Libraires		Bibliothèques		Manif. littéraires		Structures		TOTAL		% du total	
	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants
PARIS	107	1 040 500 €	625	3 420 593 €	128	524 537 €	33	439 500 €	2	37 636 €	12	124 408 €	21	1 065 650 €	928	6 652 824 €	38,5%	35,9%
ILE-DE-FRANCE HORS PARIS	56	501 000 €	61	229 255 €	25	82 913 €	23	286 500 €	5	79 641 €	9	116 264 €	3	385 000 €	182	1 650 573 €	7,6%	8,9%
TOTAL IDF	163	1 541 500 €	686	3 649 848 €	153	607 450 €	56	726 000 €	7	117 277 €	21	240 672 €	24	1 420 650 €	1 110	8 303 397 €	46,1%	44,8%
ETRANGER	70	464 000 €	45	157 158 €	9	22 984 €	86	386 720 €							210	1 030 862 €	8,7%	5,6%
Auvergne-Rhône-Alpes	36	345 000 €	60	229 803 €	7	42 115 €	51	491 500 €	3	13 255 €	25	381 852 €	1	50 000 €	183	1 553 525 €	7,6%	8,4%
Nouvelle-Aquitaine	34	285 000 €	50	186 346 €	8	27 375 €	26	457 000 €	10	38 318 €	35	462 358 €	2	85 000 €	165	1 541 397 €	6,8%	8,3%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	32	312 000 €	66	233 312 €	6	19 983 €	30	323 500 €	4	63 586 €	19	220 067 €	3	213 000 €	160	1 385 448 €	6,6%	7,5%
Occitanie	35	286 000 €	39	168 232 €	26	106 923 €	22	277 500 €	3	4 550 €	31	295 220 €	1	25 000 €	157	1 163 525 €	6,5%	6,3%
Bretagne	26	151 000 €	8	27 015 €	1	3 863 €	17	246 500 €	4	42 049 €	12	136 552 €	2	54 000 €	70	660 979 €	2,9%	3,6%
Grand Est	11	121 000 €	12	65 022 €	2	6 119 €	13	179 500 €	5	41 426 €	15	226 180 €	1	2 000 €	59	641 247 €	2,4%	3,5%
Pays de la Loire	13	100 000 €	18	48 106 €	2	2 626 €	18	148 500 €	4	26 636 €	11	125 331 €	2	66 000 €	68	517 199 €	2,8%	2,8%
Centre-Val de Loire	9	89 000 €	8	36 631 €	3	4 876 €	12	195 000 €	2	6 250 €	5	97 488 €	1	25 000 €	40	454 245 €	1,7%	2,5%
Normandie	8	85 000 €	10	38 896 €	3	9 436 €	12	103 000 €	2	13 729 €	12	93 778 €	1	40 000 €	48	383 830 €	2,0%	2,1%
Hauts-de-France	10	62 000 €	6	15 745 €	6	21 830 €	13	76 000 €	8	44 648 €	17	120 269 €	1	35 000 €	61	375 492 €	2,5%	2,0%
Bourgogne-Franche-Comté	9	59 000 €	14	73 592 €	1	1 640 €	13	93 000 €	2	7 159 €	11	66 048 €			50	300 439 €	2,1%	1,6%
REUNION			1	998 €			2	41 000 €	1	18 729 €	4	18 500 €			8	79 227 €	0,3%	0,4%
CORSE			3	14 277 €	1	7 000 €					3	17 753 €	1	24 000 €	8	63 030 €	0,3%	0,3%
POLYNESIE FRANCAISE	1	8 000 €	1	2 058 €							1	8 000 €			3	18 058 €	0,1%	0,1%
GUYANE							2	14 000 €							2	14 000 €	0,1%	0,1%
NOUVELLE-CALÉDONIE											1	9 000 €			1	9 000 €	0,0%	0,0%
MARTINIQUE	2	4 000 €					1	4 000 €						3	8 000 €	0,1%	0,0%	
MAYOTTE											1	7 200 €			1	7 200 €	0,0%	0,0%
GUADELOUPE	2	4 000 €												2	4 000 €	0,1%	0,0%	
TOTAL	461	3 916 500 €	1 027	4 947 039 €	228	884 220 €	374	3 762 720 €	55	437 605 €	224	2 526 366 €	40	2 039 650 €	2 409	18 514 100 €	100,0%	100,0%
REGIONS HORS IDF & ETR.	228	1 911 000 €	296	1 140 033 €	66	253 786 €	232	2 650 000 €	48	320 328 €	203	2 285 694 €	16	619 000 €	1 089	9 179 841 €	45,2%	49,6%
OUTRE-MER	5	16 000 €	2	3 056 €	0	0 €	5	59 000 €	1	18 729 €	7	42 700 €	0	0 €	20	139 485 €	0,8%	0,8%

Cartographie des aides attribuées par le CNL, en volume (dispositifs courants)



Cartographie des aides attribuées, en valeur (dispositifs courants)



Répartition thématique des aides attribuées par le CNL en 2020

(dispositifs courants)

Roman	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	144	1 226 000 €
Editeurs	96	204 339 €
Revue	13	74 059 €
Librairies	1	4 000 €
Bibliothèques	20	133 624 €
Organisateurs de manifestations littéraires	37	998 099 €
Structures	1	40 000 €
Total Roman	312	2 680 120 €

Bandes dessinée	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	132	827 000 €
Editeurs	63	307 028 €
Revue	5	28 164 €
Librairies	17	100 500 €
Bibliothèques	4	41 841 €
Organisateurs de manifestations littéraires	11	331 843 €
Structures	18	521 000 €
Total Bande dessinée	250	2 157 375 €

Jeunesse	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	64	777 000 €
Editeurs	53	173 877 €
Revue	7	69 277 €
Librairies	17	105 000 €
Bibliothèques	27	178 203 €
Organisateurs de manifestations littéraires	115	345 869 €
Structures	2	285 000 €
Total Jeunesse	285	1 934 226 €

Histoire, SHS	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	22	167 000 €
Editeurs	211	1 018 493 €
Revue	63	225 298 €
Librairies	2	8 000 €
Bibliothèques	2	25 032 €
Organisateurs de manifestations littéraires	5	160 790 €
Total Histoire, SHS	305	1 604 612 €

Littératures étrangères	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	17	138 000 €
Editeurs	230	846 614 €
Revue	3	15 780 €
Bibliothèques	1	48 800 €
Organisateurs de manifestations littéraires	11	192 408 €
Structures	3	233 000 €
Total Littératures étrangères	265	1 474 601 €

Poésie	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	25	248 000 €
Editeurs	79	185 141 €
Revue	5	12 857 €
Organisateurs de manifestations littéraires	28	193 968 €
Structures	3	430 000 €
Total Poésie	140	1 069 966 €

Arts	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	10	94 000 €
Editeurs	83	648 676 €
Revue	25	122 634 €
Librairies	1	4 500 €
Organisateurs de manifestations littéraires	1	5 000 €
Total Arts	120	874 809 €

Philosophie	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	8	62 000 €
Editeurs	81	338 221 €
Revue	55	182 059 €
Organisateurs de manifestations littéraires	3	53 000 €
Total Philosophie	147	635 280 €

Littérature classique	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	7	68 000 €
Editeurs	55	207 098 €
Reuves	36	93 529 €
Organisateurs de manifestations littéraires	1	12 000 €
Total Littérature classique	99	380 626 €

Théâtre	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	20	181 000 €
Editeurs	47	80 322 €
Reuves	2	12 276 €
Librairies	2	9 500 €
Organisateurs de manifestations littéraires	1	10 244 €
Structures	1	15 000 €
Total Théâtre	73	308 342 €

Littérature scientifique et technique	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	5	51 000 €
Editeurs	21	99 137 €
Reuves	14	48 288 €
Bibliothèques	1	10 105 €
Total Littérature scientifique et technique	41	208 530 €

Suivez-nous sur les réseaux sociaux
et recevez chaque mois
la newsletter professionnelle
Le CNL & vous.



www.centrenationaldulivre.fr 